



DÉFENSE

De plus en plus d'achats sans appels d'offres

Page A 3

DPJ

La réussite de la réforme pourrait être compromise

Page A 4

www.ledouvoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 130

LE MARDI 12 JUN 2007

88c + TAXES = 1\$

Des élections entachées d'irrégularités en Égypte



CRIS BOURONCLE AGENCE FRANCE-PRESSE

CETTE ÉLECTRICE du Caire brandit avec optimisme une publicité du candidat de son choix. Après une campagne marquée par une vague d'arrestations dans toute l'Égypte, le scrutin d'hier pour le renouvellement d'une partie de la Chambre haute a été entaché d'irrégularités. Dans certaines zones où les Frères musulmans sont implantés, la police a empêché des gens de voter. L'Organisation égyptienne des droits de l'homme a relevé «la fermeture de bureaux de vote, l'interdiction d'accès aux observateurs et aux organisations de la société civile» ainsi que des actes de violence. Selon des observateurs indépendants, de telles exactions étaient répandues lors des législatives de 2005 et avaient contribué à la défaite de plusieurs candidats des Frères musulmans. Selon le ministère de l'Intérieur, le scrutin s'est déroulé dans le calme et de façon satisfaisante. À lire en page A 5.

Péréquation: Harper menace de traîner Halifax en cour

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'ère de coopération fédérale-provinciale que promettait Stephen Harper a pris fin abruptement, et très publiquement, hier. Le premier ministre conservateur a mis au défi son homologue de Nouvelle-Écosse, Rodney MacDonald, de s'adresser aux tribunaux s'il est aussi insatisfait de la nouvelle formule de péréquation qu'il le prétend. À défaut de quoi, c'est Ottawa qui traînera la province maritime en justice pour lui clouer le bec!

Stephen Harper n'entend plus à rire. Les des accusations répétées des premiers ministres de trois provinces se disant lésées par la nouvelle formule de partage de richesses, il invite ceux-ci à s'adresser à la justice pour déterminer si rupture de contrat il y a.

«On ne peut pas rompre un contrat, a déclaré en français un Stephen Harper impénitent. C'est une accusation très sérieuse de dire qu'on a rompu un contrat. Je m'attendrais à ce que, lorsqu'on fait une telle allégation, on la soumette à un tribunal, et je n'ai pas vu cela.»

Le premier ministre a ajouté qu'en l'absence d'action de la part de la Nouvelle-Écosse, ce serait Ottawa qui passerait à l'acte. «A long terme, nous ne pouvons pas accepter que de telles allégations à l'effet que nous avons rompu un contrat subsistent. Nous sommes prêts, et si nous

ne pouvons pas obtenir un accord avec la Nouvelle-Écosse et les autres, nous devons consulter les tribunaux nous-même parce qu'il s'agit d'allégations très sérieuses.»

Le débat fait rage dans les provinces maritimes et dans les Prairies depuis le dépôt du budget fédéral, en mars dernier. Dans ce budget, Ottawa a imposé sa nouvelle formule de redistribution de la richesse entre les provinces, ces dernières n'ayant jamais été capables de s'entendre entre elles. Comme c'était à prévoir, elle a fait des mécontents: la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Saskatchewan.



«C'est une accusation très sérieuse de dire qu'on a rompu un contrat»

Le Néo-Écossais Rodney MacDonald, qui appartient à la famille conservatrice, a mis un terme à ses négociations avec Ottawa ce week-end et a enjoint aux élus fédéraux de sa province (11) de voter contre le budget, y compris les trois députés conservateurs. Bill Casey s'est déjà exécuté la semaine dernière, ce qui lui a valu d'être expulsé du caucus conservateur. Reste Gerald Keddy et le ministre des Affaires étrangères, Peter Mackay. Le dernier vote sur le budget à la Chambre des communes aura lieu au plus tôt aujourd'hui.

«Notre province est peut-être petite, mais elle ne se laissera pas intimider par le gouvernement fédéral», a déclaré M. MacDonald

VOIR PAGE A 8: PÉREQUATION

Des ascenseurs pour cinq stations du métro montréalais

La STM fait des efforts pour combler un énorme retard en matière d'accessibilité de son réseau

STÉPHANE BAILLARGEON

La Société de transport de Montréal (STM) fait des efforts pour rendre plus accessible son réseau de métro. Cinq stations de la ligne 2-Orange (Côte-Vertu, Lionel-Groulx, Bonaventure, Berri-UQAM et Henri-Bourassa) seront équipées d'ascenseurs d'ici 2010, selon les informations obtenues par *Le Devoir*.

Elles viendront s'ajouter aux trois nouvelles stations de la même

ligne (Cartier, De la Concorde et Montmorency) construites récemment dans le respect de normes

VOIR PAGE A 8: MÉTRO



ERIC ESTRADA AFP

FORMULE 1
Robert Kubica espère courir à Indianapolis

À lire en page B 6

Amer chocolat

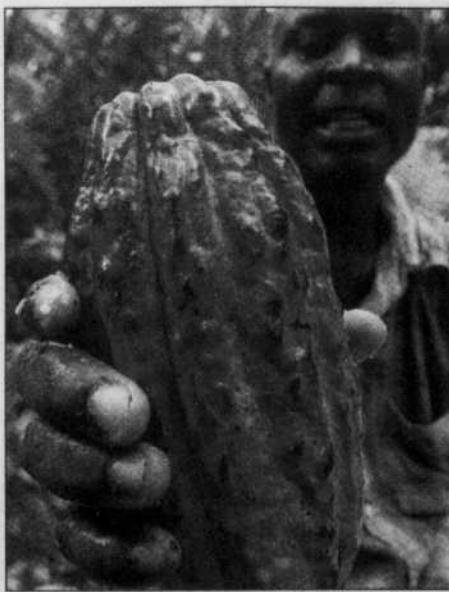
Principale source d'approvisionnement de l'industrie chocolatière mondiale, le cacao de la Côte d'Ivoire alimente aussi la guerre et la corruption dans le petit pays africain. Comme les belligérants n'ont pas intérêt à ce que cela cesse, et que l'industrie n'a pas l'air de s'en soucier, le problème ne semble pas près de se régler.

ÉRIC DESROSIER

At moins 118 millions de dollars américains tirés du commerce du cacao en Côte d'Ivoire auraient servi à y armer les troupes gouvernementales et rebelles ainsi qu'à venir grossir la fortune personnelle des chefs des deux camps. De grosses livraisons à des importateurs occidentaux auraient même été payées avec des hélicoptères militaires, dénonce dans un rapport l'organisation britannique de défense des droits de la personne Global Witness.

Le conflit a fait des milliers de morts dans la population civile depuis qu'il a éclaté dans le petit pays de 16 millions d'habitants en 2002. Il a aussi entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes et plongé dans la pauvreté presque la moitié de la population.

«Votre barre de chocolat a de fortes chances de contenir du cacao ivoirien, et il se peut qu'il ait financé le conflit dans ce pays, ce qui laisse un arrière-goût amer», a déclaré la semaine dernière le directeur de l'organisme humanitaire,



LUC GNAGO REUTERS

En 2006, la Côte d'Ivoire comptait pour environ 40 % de la production mondiale de cacao.

VOIR PAGE A 8: CACAO

Entrevue avec Ivan Cepeda

Les défenseurs des droits de l'homme sont toujours des cibles en Colombie

CLAUDE LÉVESQUE

Ivan Cepeda a dû s'exiler en France pendant trois ans et demi parce que, comme tant d'autres défenseurs des droits de l'homme, il se sentait menacé en Colombie. Il est rentré dans son pays en 2004, sous la protection «dissuasive» des Brigades internationales de la paix, une organisation de volontaires qui accompagnent les personnes «à haut risque» dans leurs déplacements dans des pays en proie à la violence politique, comme la Colombie.



Ivan Cepeda

Il continue quand même de recevoir des menaces en raison du travail qu'il accomplit en faveur des «victimes de la violence de l'État» — travail pour lequel l'organisation américaine Human Rights First lui décernera dans quelques jours son Prix de la liberté Roger-Baldwin — et pour les articles qu'il signe dans l'hebdomadaire colombien *El Espectador*.

Ivan Cepeda se trouve actuellement au Canada, à l'invitation de Droits et Démocratie, afin de

VOIR PAGE A 8: CEPEDA



PRÉSENCE AUTOCHTONE
17^e édition
du 10 au 21 juin à Montréal

Blues and ROUC
Pièces de résistance

Les 12 et 13 juin, 21 h
À la salle de spectacle O Patro Vys
356, ave. du Mont-Royal Est



Avec Lucie Idout, rockeuse inuite du Nunavut. L'une des causes probables du réchauffement planétaire.



Et Claude Vendette, Francis Grandmont, musique des films d'Alors Obomowin. Des images plein les prouilles!

Canada

Québec

Montréal

LE DEVOIR

Aboriginal Peoples Television Network

CIBC

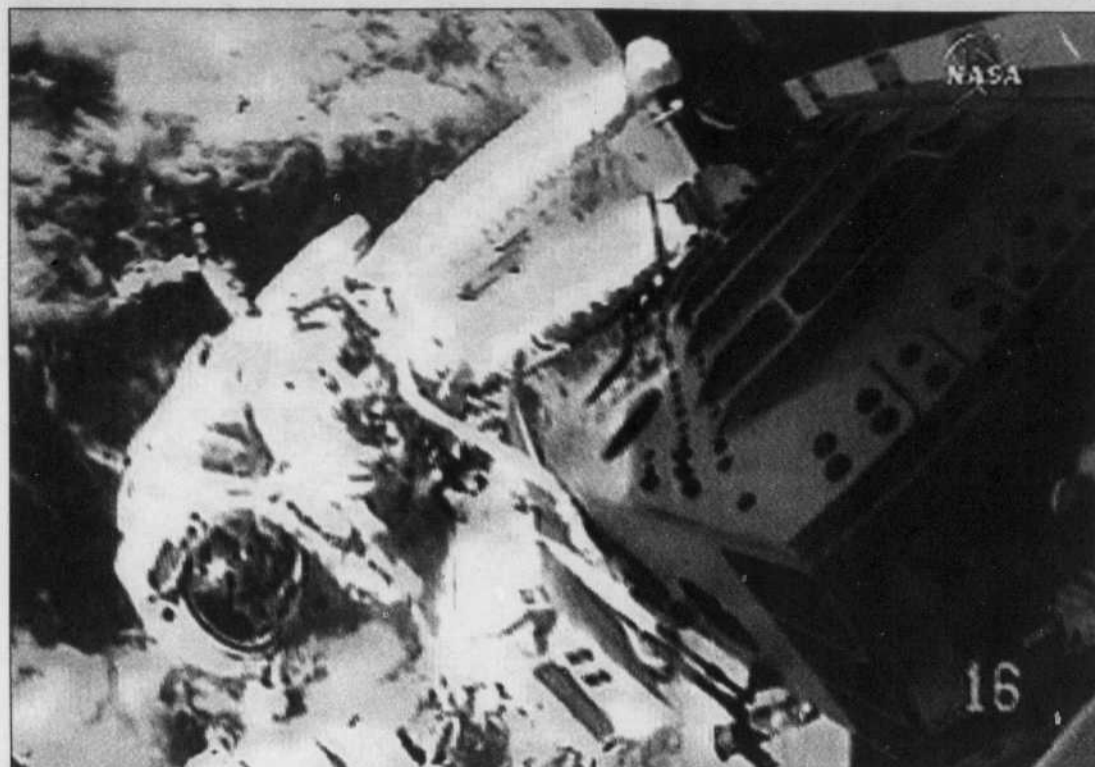
ca

88.5

nativelynx.qc.ca

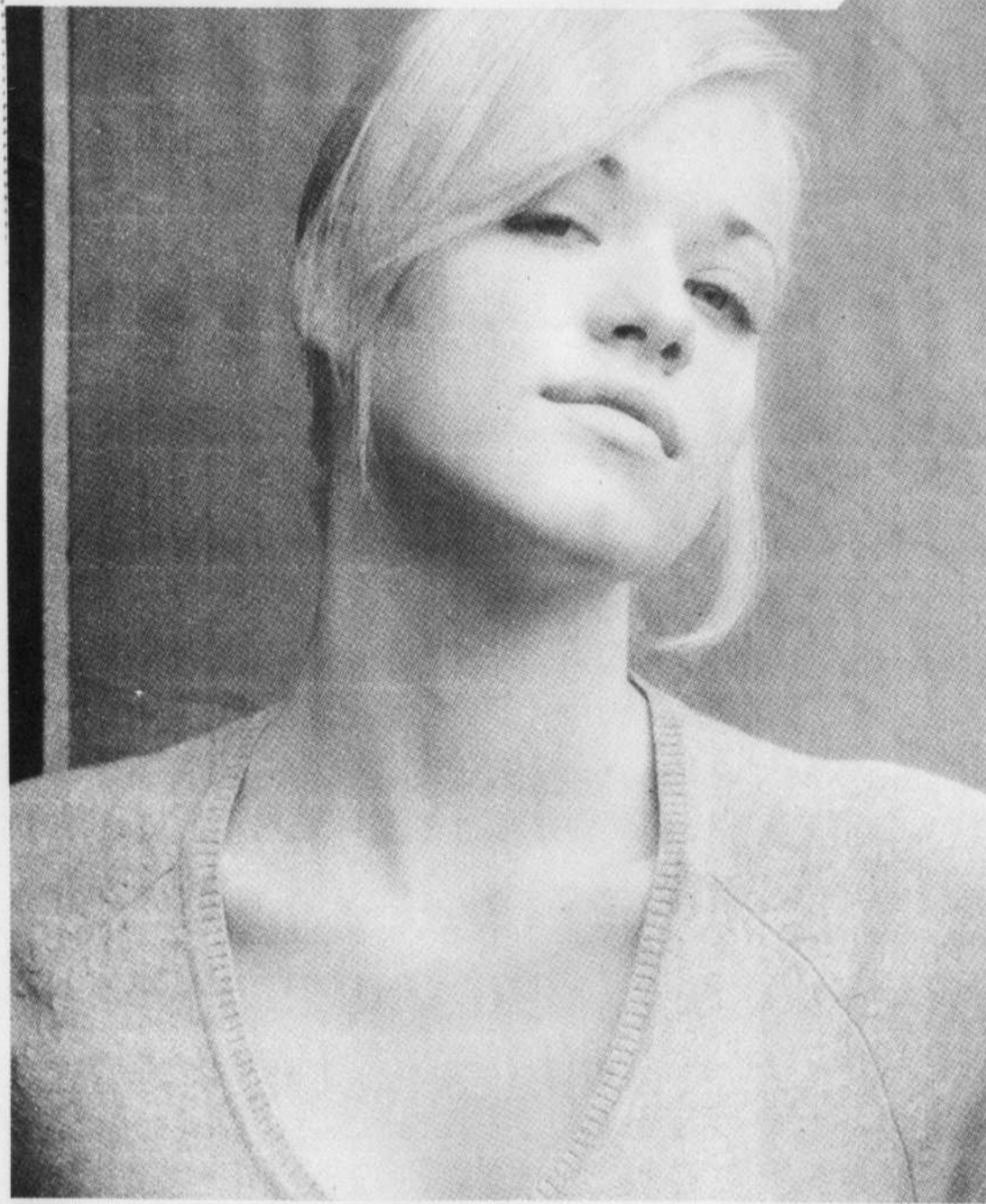
LES ACTUALITÉS

Au travail!



DEUX ASTRONAUTES sont sortis à l'extérieur de la Station spatiale internationale (SSI), afin de commencer à y fixer une nouvelle addition: une structure métallique de 16 tonnes devant permettre d'accroître sa puissance électrique. Le début de la sortie dans l'espace a été retardé de plus de deux heures parce que les quatre gyroscopes permettant à la station spatiale de conserver la position adéquate connaissaient des défaillances. La nouvelle structure a besoin d'être solidement amarrée avant que les astronautes puissent commencer à installer une troisième paire d'antennes solaires et des batteries afin d'améliorer la puissance électrique de la station.

**JE PARAIS DANS
UNE PUBLICITÉ OÙ
J'AI LE T-SHIRT MOUILLÉ.
PERSONNE S'EN PLAINT.**



ET VOUS?

VOUS POUVEZ PORTER PLAINTÉ CONTRE TOUTE PUBLICITÉ OU PROMOTION D'ALCOOL TRAITANT LES PERSONNES COMME OBJETS DE PLAISIR.

Le Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques voit au respect d'un code interdisant toute communication qui:

- favorise le sexisme;
- incite à l'abus;
- laisse entendre que la consommation va de pair avec la réussite sociale ou la popularité, améliore la santé, les capacités intellectuelles et physiques, etc.

Le Conseil d'éthique est un organisme indépendant, doté du pouvoir d'intervenir. Il rend ses décisions rapidement et s'engage à respecter l'anonymat des plaignants.

Pour plus de renseignements et pour porter plainte:
www.educalcoool.qc.ca/ethique
info@conseilethique.qc.ca

**CONSEIL D'ÉTHIQUE
DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE
DES BOISSONS ALCOOLÉTIQUES**

Une nouvelle étude établit un lien entre l'asthme et la prise précoce d'antibiotiques

Toronto — Les enfants auxquels on administre des antibiotiques avant qu'ils n'aient atteint l'âge d'un an semblent courir un risque nettement plus élevé de souffrir d'asthme, par comparaison avec les bébés n'ayant pas pris d'antibiotiques.

C'est ce que révèle une étude canadienne, dont les résultats paraissent dans le numéro de juin de la publication *Chest*.

Les chercheurs ont constaté que le risque d'asthme double chez les bambins ayant reçu des antibiotiques pour des infections autres que respiratoires, ainsi que chez les jeunes enfants ayant reçu plusieurs séries d'antibiotiques, et dont la famille n'a pas eu de chien avant leur premier anniversaire.

L'étude, réalisée par des chercheurs de l'Université McGill, à Montréal, et de l'Université du Manitoba, n'est pas la première à établir un lien entre un risque accru d'asthme et l'usage d'antibiotiques en bas âge. L'an dernier, une analyse par l'Université de Colombie-Britannique de sept études impliquant plus de 12 000 enfants concluait à une hausse similaire du risque, qui doublait.

Les chercheurs de la plus récente étude ont analysé les prescriptions de plus de 13 000 enfants, de la naissance à l'âge de sept ans, en s'intéressant plus particulièrement à la consommation d'antibiotiques avant le premier anniversaire de l'enfant, et à l'apparition de l'asthme avant l'âge de sept ans.

L'étude a démontré que 6 % des enfants souffraient d'asthme à sept ans, tandis que 65 % avaient reçu au moins une prescription d'antibiotiques avant leur premier anniversaire — 40 % pour une otite moyenne, 28 % pour des infections des voies respiratoires supérieures, 19 % pour des infections

des voies respiratoires inférieures et 7 % pour des infections autres que respiratoires.

Les résultats ont révélé que le recours aux antibiotiques au cours de la première année était associé à une plus grande probabilité de souffrir d'asthme à l'âge de sept ans. Et la probabilité d'en souffrir augmentait avec le nombre de prescriptions d'antibiotiques.

Quand les chercheurs ont examiné les motifs de l'administration d'antibiotiques, ils ont observé que l'apparition d'asthme à l'âge de sept ans était presque deux fois plus probable chez les enfants ayant reçu des antibiotiques pour des infections autres que respiratoires, par comparaison avec les enfants n'ayant pas pris d'antibiotiques.

L'étude a également révélé que l'asthme de la mère et la présence d'un chien dans la maison familiale au cours de la première année de l'existence d'un enfant semblaient tous deux jouer un rôle dans le développement — ou non — de l'asthme chez l'enfant.

Les enfants ayant dû suivre des traitements d'antibiotiques à plusieurs reprises, nés de mères ne souffrant pas d'asthme, couraient deux fois plus de risques de devenir asthmatiques que ceux n'ayant pas pris d'antibiotiques.

De plus, le risque d'asthme doublait chez les enfants ayant atteint l'âge d'un an en l'absence de chien dans la famille, et qui avaient dû prendre plusieurs séries d'antibiotiques.

Les chiens apportent des germes à la maison, et l'exposition à ces germes favorise le développement normal du système immunitaire du bébé, selon un chercheur.

Presse canadienne

EN BREF

Everest rembourse 1 million à Ottawa

Poursuivis au civil pour 1,5 million de dollars relativement aux contrats découlant du programme fédéral des commandites, le groupe Everest et son président Claude Boulay ont accepté de verser la somme de 1 million au gouvernement fédéral. L'entente toute récente a été signée à l'issue de deux séances de négociation. M. Boulay et le groupe Everest faisaient l'objet de l'une des nombreuses poursuites civiles intentées par le gouvernement fédéral pour récupérer quelque 60 millions qui auraient été facturés frauduleusement à Ottawa. Des agences et des particuliers auraient ainsi empoché des millions de dollars pour des services qui n'ont jamais été rendus, dans le cadre de ce qu'on appelle le scandale des commandites. — PC

Le plan de Harper

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper devrait annoncer un plan en vue d'accélérer le traitement des revendications territoriales des autochtones, alors que certains de ceux-ci se préparent en vue d'une journée d'action potentiellement explosive, le 29 juin. Des sources affirment que M. Harper proposera aujourd'hui un projet de loi visant à simplifier le processus de règlement, un système aujourd'hui discrédité, qui prend en moyenne 13 ans. Mais les véritables résultats pourraient ne pas se concrétiser avant plusieurs mois. Le projet de loi, qui serait rédigé en coopération avec l'Assemblée nationale des premières nations, ne sera pas déposé aux Communes avant l'automne. Il devrait être adopté par un Parlement instable et divisé. Et il n'est pas certain que son adoption serait assortie d'argent neuf pour améliorer un système d'indemnisation réputé pour sa lenteur. — PC



CLARICA

Prévisions: Des jours ensoleillés

LUN	MAR	MER	JEU	VEN

Clarica devient la Financière Sun Life

Des prévisions de temps on ne peut plus éclatantes et optimistes. Car en regroupant deux grandes réussites de chez nous sous la même bannière, nous créerons une entité de grande valeur pour ceux qui comptent le plus pour nous.

Vous, notre précieuse clientèle.

Voulez-vous en savoir plus?
Communiquez avec votre conseiller
ou visitez le site www.sunlife.ca/sfp.

Financière Sun Life

Les conseillers représentent les Services financiers Clarica inc., cabinet de services financiers (en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et en planification financière), et Clarica Investco Inc., cabinet de courtage en épargne collective (fonds communs de placement). Ces sociétés ont l'intention de changer leur nom pour refléter la marque Financière Sun Life. Elles sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

ACTUALITÉS



Michel David

Les vieilles histoires

Dans le brouhaha de la crise budgétaire à Québec, puis du sommet du G8, on a oublié de souligner le vingtième anniversaire de ce qui aurait pu être la grande réconciliation entre le Québec et le Canada. Peut-être a-t-on préféré l'ignorer. Qui, à Québec ou à Ottawa, avait envie de se rappeler l'accord du lac Meech, conclu le 3 juin 1987?

Même si Robert Bourassa qualifiait lui-même de «minimales» les dispositions de l'accord, elles font paraître lilliputiennes les ambitions constitutionnelles du gouvernement Charest. Le rapport Pelletier, daté de 2001, incluait un programme passablement étoffé pour les calendes grecques, mais sa politique tient actuellement en quelques mots: «Le fruit n'est pas mûr».

Quant au PQ, il ne s'était rallié à l'accord qu'*in extremis*, quand il avait acquis la certitude qu'il serait rejeté par le Canada anglais. Il suffirait que Pauline Marois en évoque le souvenir pour que certains l'accusent aussitôt de crypto-fédéralisme. De toute manière, elle semble avoir décidé d'être muette et invisible. Ma foi, on la voyait plus souvent avant qu'elle ne décide de revenir en politique!

Même si un gouvernement conservateur était l'instigateur de l'accord, Stephen Harper, alors au Reform Party, s'y opposait catégoriquement. Stéphane Dion y était favorable, mais le chef libéral n'est pas en position de faire quoi que ce soit qui pourrait ressembler à une critique de Pierre Elliott Trudeau, premier responsable du torpillage de l'accord. M. Dion a déjà bien assez de problèmes.

Mario Dumont aurait peut-être eu intérêt à gratter le vieux bobo. L'échec de Meech est à l'origine du mouvement allairiste qui a finalement donné naissance à l'ADQ, mais il est loin d'être évident que les exigences constitutionnelles d'un gouvernement adéquat seraient à la hauteur de celles de Robert Bourassa. Pour le moment, la principale caractéristique de la politique autonomiste de l'ADQ demeure son flou.

Certains estiment qu'il est temps d'oublier ces vieilles histoires. Une curieuse logique veut même que d'une ignominie à l'autre, la cause du Québec a progressé. À preuve, le programme des commandites et la Loi sur la clarté ont abouti au «fédéralisme d'ouverture».

Il ne faut pas confondre l'essentiel et l'accessoire. Renvoyer les libéraux fédéraux dans l'opposition et expédier derrière les barreaux quelques escrocs qui ont profité du scandale des commandites procure sans doute une certaine satisfaction. Pour replacer les choses dans une juste perspective, il est toutefois plus utile de comparer les dispositions «minimales» de Meech aux récentes initiatives de M. Harper.

Personne ne peut dire avec certitude quel aurait été l'effet concret de l'inclusion dans la constitution d'une clause interprétative reconnaissant que le Québec «forme au sein du Canada une société distincte», mais tout le monde s'entend sur le caractère stricte symbolique de la motion sur la «nation» québécoise adoptée par la Chambre des communes en novembre dernier.

La reconnaissance de la spécificité québécoise n'empêchait pas l'accord du lac Meech de réaffirmer le principe de la représentation selon la population à la Chambre des communes. À moins du consentement unanime des provinces, le Québec n'aurait pas pu s'y soustraire. M. Harper aurait donc eu tout le loisir de faire adopter le projet de loi C-56, qui aura pour effet de diminuer la proportion de députés québécois aux Communes.

En revanche, il n'aurait pas pu transformer le Sénat en chambre élue, comme il prétend le faire avec le projet S4 et C-43. L'accord prévoyait qu'en attendant le jour où Ottawa et les provinces s'entendraient sur les modalités d'une réforme du sénat, le gouvernement fédéral aurait dû pourvoir les sièges vacants à partir d'une liste de candidats fournie par les provinces.

À cinq jours des élections du 26 mars dernier, M. Harper avait invité les Québécois à élire un gouvernement fédéraliste, s'ils voulaient obtenir une limitation du pouvoir de dépenser d'Ottawa, comme le Québec le réclame depuis des décennies.

Aussi bien l'accord du lac Meech que l'entente de Charlottetown incluaient des dispositions à cet égard. Malgré ce que le premier ministre canadien a pu faire miroiter, les pourparlers sont présentement dans l'impasse.

À l'époque, le gouvernement Mulroney avait accepté qu'une province puisse recevoir une juste compensation financière, si elle choisissait de ne pas participer à un nouveau programme financé conjointement avec Ottawa dans un domaine de compétence provinciale exclusive, à la condition qu'elle mette en œuvre un programme de son cru compatible avec les objectifs nationaux.

La réalité du pouvoir fédéral de dépenser a cependant bien changé depuis. Il n'y a presque plus de nouveaux programmes financés conjointement, et le gouvernement Harper n'entend pas plus que ses prédécesseurs renoncer à investir unilatéralement dans des secteurs de compétence provinciale. Accepter que la limitation s'applique aux seuls programmes cofinancés équivaudrait à légitimer les intrusions d'Ottawa.

La limitation du pouvoir de dépenser est le corollaire de la correction du déséquilibre fiscal. Si le gouvernement fédéral a les moyens d'envahir les compétences des provinces, c'est précisément parce que ses revenus excèdent ses obligations.

Au Québec, tout le monde avait compris que le dernier budget Flaherty n'était qu'un premier pas dans le règlement du déséquilibre fiscal. Ce n'est pas ainsi qu'on l'entend à Ottawa, où le problème est considéré comme réglé.

Pendant que les surplus continuent de s'accumuler dans les coffres fédéraux, les urgences continuent de déborder dans les hôpitaux québécois. Vingt ans après l'accord du lac Meech, la situation s'est simplement aggravée. Mais, bien entendu, ce sont de vieilles histoires.

mdavid@ledevoir.com

Analyse du Centre canadien de politiques alternatives

La Défense achète de plus en plus sans appels d'offres

L'opposition réclame un moratoire sur l'octroi des contrats de plus de 100 millions

Le ministère de la Défense accorde de plus en plus de contrats militaires sans «processus compétitif», selon un nouveau rapport rendu public hier. L'an dernier, pas moins de 40 % des contrats militaires ont été accordés sans appels d'offres pour un total de 1,2 milliard de dollars. L'opposition à la Chambre des communes a immédiatement réclamé un moratoire sur les achats d'envergure, afin d'améliorer les règles d'octroi des contrats.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'étude du Centre canadien de politiques alternatives a ajouté son grain de sel hier à une controverse qui fait rage depuis maintenant plusieurs mois en ce qui concerne les achats militaires du gouvernement fédéral.

Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPP), un groupe de recherche indépendant connu comme étant plutôt à gauche de l'échiquier politique, a analysé tous les contrats du ministère de la Défense depuis trois ans. Sur les 20 000 contrats accordés en 2006-07, 41,06 % l'ont été avec un processus «non compétitif», selon la classification même du ministère. Cela représente une somme de 1,19 milliard. En 2004-05, il y a deux ans, ce chiffre était de 34,6 %.

Fait intéressant, si l'on prend le montant total des contrats accordés l'an dernier par le ministère de la Défense (3,53 milliards), le 1,2 milliard «non compétitif» représente 33,8 % de la facture finale. C'est deux fois plus qu'en 2004-05, alors que les contrats sans appels d'offres représentaient à peine 15,3 % des montants accordés. Le rapport dévoile hier ne tient pas compte des gros contrats militaires encore en négociations, notamment pour l'achat d'avions et d'hélicoptères.

Ce bond important fait dire à Bruce Campbell, directeur exécutif du CCPP, qu'il est temps de regarder de plus près ce qui se passe au ministère de la Défense. «On sonne l'alarme sur l'utilisation des fonds publics. On a besoin de plus de transparence et de plus de responsabilité du fédéral dans l'attribution des contrats militaires», dit-il. Au ministère de la Défense, on affirme que c'est le ministère des Travaux publics qui édicte les règles et qui est responsable de l'attribution finale des contrats. Travaux publics n'a pas rappelé *Le Devoir* pour s'expliquer. Le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, et le secrétaire parlementaire de Travaux publics, James Moore, ont évité de répondre directement aux questions hier.

Moratoire demandé

Le CCPP recommande de mettre en place un moratoire sur l'attribution des contrats de plus de 100 millions de dollars, le temps que la vérificatrice générale Sheila Fraser fasse son travail. En effet, le 1er mars dernier, Mme Fraser a annoncé que son équipe d'enquêteurs allait s'attaquer aux achats militaires en cours. La vérification devrait commencer en novembre et se terminer un an plus tard. Sheila Fraser a affirmé que tous les contrats militaires d'envergure, qui totalisent 17,1 milliards de dollars, devraient être étudiés. La vérificatrice générale a affirmé qu'elle ne considère pas les contrats en cours de négociation avec Boeing et Lockheed Martin comme étant «justes et transparents».

Les trois partis d'opposition ont eux aussi exigé un moratoire sur l'octroi des gros contrats à venir, le temps que Sheila Fraser et son équipe rendent publiques leurs conclusions. Selon Denis Coderre, porte-parole libéral en matière de Défense, cette situation «inacceptable» justifie de «tout mettre sur la glace» pendant plus d'un an. «J'aime autant prévenir que guérir. J'aime autant m'assurer qu'on fait sauver aux payeurs de taxe des milliards de dollars», a-t-il dit. Le Parti libéral demande la création d'un poste d'inspecteur général au sein même du ministère de la Défense. Cet inspecteur, comme aux États-Unis et en Grande-Bretagne, aurait le mandat de scruter à la loupe tous les contrats du ministère. Il aurait aussi le pouvoir d'annuler tout contrat jugé inadéquat.

Selon le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, le gouvernement ne peut plus prêcher la transparence comme il le fait depuis son élection. «Quand on fait 40 % des achats sans appels d'offres publics et qu'on prétend être transparent, je veux dire, on nous ment en pleine face», a-t-il lancé à sa sortie des Communes. Même réaction ulcérée de Jack Layton. «On n'a pas de compétition essentielle pour nous assurer que les prix sont bons et que la qualité est là», a-t-il dit.

Le Devoir



ARCHIVES REUTERS

Les soldats québécois sont invités à refuser d'aller se battre en Afghanistan

DENE MOORE

L'opposition à la mission des Forces armées canadiennes en Afghanistan se manifestera cette semaine au domicile même de certains des soldats québécois qui se préparent à partir pour l'Afghanistan.

Des organismes opposés à la mission afghane s'adressent directement aux soldats québécois par lettre, leur enjoignant de refuser d'être envoyés dans ce pays et de reconsidérer leur participation à cette mission.

Environ 3000 lettres postées par des organismes antiguerre commenceront à arriver cette semaine à des adresses situées à Valcartier, en banlieue de Québec, où se trouve la base à laquelle appartiennent les militaires du Royal 22^e régiment.

Plus de 2000 soldats de Valcartier doivent être déployés à Kandahar au début d'août.

«La mission des Forces armées canadiennes est un piège. Vous n'êtes pas obligés d'aller en Afghanistan»

pour servir de chair à canon dans cette guerre injuste», peut-on lire dans la lettre ouverte, expédiée la semaine dernière par quatre groupes pacifistes québécois.

«En allant en Afghanistan avec les Forces armées, vous risquez de devenir complices de ce qui pourrait être considéré comme des crimes de guerre», poursuit la lettre, qui évoque le risque de torture de prisonniers transférés par les troupes canadiennes à leurs homologues afghanes.

La lettre reproche aux médias de désigner toute opposition à la présence étrangère en Afghanistan comme étant le fait de talibans, ce qui «marginalise» la résistance de la population afghane.

Le capitaine Mathieu Dufour, porte-parole de la base militaire, a déclaré hier que l'armée ne ferait pas de commentaire sur ce qu'il a qualifié de «mouvement politique». Il a ajouté que les groupes pacifistes «peuvent faire ce qu'ils veulent. C'est la démocratie».

La missive affirme qu'il est possible de refuser d'aller en Afghanistan.

Ses auteurs offrent leur soutien, en toute confidentialité, aux soldats qui seraient prêts à refuser de participer à la mission. Les groupes ont mis sur pied une ligne téléphonique et une adresse de courriel à l'intention des militaires qui souhaiteraient prendre contact avec eux.

À mesure que le bilan des victimes canadiennes en Afghanistan s'alourdit, le débat sur cette mission prend de la vigueur.

Un sondage Décima, dont les résultats ont été communiqués exclusivement à la Presse canadienne hier, révèle que 67 % des Canadiens interrogés veulent que cette mission prenne fin comme prévu en 2009, plutôt que d'être prolongée.

Au Québec, où l'opposition à la mission afghane a toujours été plus marquée, 72 % des personnes sondées estiment que le Canada devrait retirer ses troupes d'ici février 2009.

Presse canadienne

Urgences congestionnées : Couillard renvoie la balle aux hôpitaux



Philippe Couillard

JOCELYNE RICHER

Québec — Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, renvoie la balle aux directeurs d'hôpitaux pour régler le problème du débordement des salles d'urgence. Selon lui, les directeurs d'hôpitaux ou le temps de séjour dans les salles d'urgence est excessif devraient prendre exemple sur les hôpitaux où l'on observe un roulement efficace.

Le ministre réagissait hier au palmarès des salles d'urgence du Québec, publié dans un quotidien le jour même, qui indiquait que globalement la situation avait stagné ou s'était détériorée depuis un an.

En fait, à peine le tiers des hôpitaux sont parvenus à atteindre l'objectif de

12 heures maximum pour la durée moyenne d'un séjour à l'urgence. De plus, pas moins de 25 % des hôpitaux du Québec ont vu leur situation empirer.

«Les premiers à répondre de ça, ce doit être les établissements et les agences régionales», a déclaré le ministre, au cours d'une conférence de presse. Il se demande comment «on explique que deux hôpitaux avec le même niveau de complexité, avec la même organisation, ont des performances si différentes» l'un de l'autre. «Je veux qu'on m'explique», a-t-il dit.

De son côté, l'opposition officielle estime justement que si la situation tend à se détériorer, c'est en raison du manque de leadership du ministre de la Santé. Le porte-parole adéquate en matière de santé, Éric Caire, reproche au ministre

de ne pas avoir imposé aux hôpitaux qui éprouvent des problèmes le modèle des établissements plus performants.

Mais selon le ministre des Couillards, l'initiative doit provenir des gestionnaires d'hôpitaux eux-mêmes. «Les gens ont les mêmes moyens, les mêmes outils, et vous remarquez des niveaux de performance très différents», a-t-il fait remarquer.

Le ministre, qui rappelle que le gouvernement a injecté 15 millions de plus pour désengorger les urgences dans le dernier budget adopté récemment, préfère voir le verre à moitié plein et dit noter une «nette amélioration» à ce chapitre dans trois régions: Montréal, Montérégie et Estrie.

Presse canadienne



Sylvain VACHON
VOYONS VOIR
534 PHYSIQUE OPTIQUE

Cahier • 192 pages • 20,80 \$
ISBN 978-2-7601-6912-6
Corrigé • 192 pages • 48,35 \$
ISBN 978-2-7601-6913-5

2^e édition revue et corrigéeGUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT

LES ACTUALITÉS

Inquiétudes à la veille de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse

Le manque de ressources risque de compromettre la réussite de la réforme

Le 9 juillet prochain, d'importantes modifications seront apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse afin de mettre un terme au ballottage dont certains enfants ont été les victimes au Québec. Cette réforme aura-t-elle les moyens de ses ambitions? Pour l'instant, le doute subsiste.

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

À quelques semaines de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui affirme haut et fort la primauté du droit de l'enfant à un projet de vie stable, les 16 centres jeunesse du Québec n'ont d'autre choix que de croiser les doigts. Même si les signalements ont cessé de progresser pour la première fois en sept ans, les défis que posera la stabilisation rapide des enfants va en effet mobiliser des ressources dont l'ampleur et la logistique ne pourront rester dans les seules mains des centres jeunesse.

En conférence de presse hier, le directeur de la protection de la jeunesse au Centre jeunesse de Montréal, Jean-Pierre Potvin, a admis que bien des détails restaient encore à ficeler, au premier chef le rôle important qu'aura à jouer le réseau

de la santé dans la mise en vigueur de cette loi. «La stabilisation des signalements n'indique pas une baisse de la détresse sociale, au contraire, l'isolement et les troubles de santé mentale restent très importants au quotidien et sont même plus vifs dans certains secteurs.»

Le hic, c'est que les familles auront très peu de temps pour suivre une thérapie et se reprendre en main. La nouvelle loi prescrit en effet des durées maximales de placement au terme desquelles un projet de vie permanent devra être assuré à l'enfant afin de lui éviter d'être ballotté d'une maison à l'autre et d'en garder des séquelles permanentes. Ce délai a été fixé à 12 mois pour les moins de deux ans, à 18 mois pour les petits de deux à cinq ans et à deux ans pour les plus de cinq ans.

Pour les parents toutefois, ces délais peuvent paraître très

courts surtout s'ils ont besoin de services particuliers pour lesquels on compte des listes d'attente pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. «Les centres jeunesse ne pourront pas tout faire. Il va falloir que toute la société y mette du sien. Présentement, on essaie de négocier un statut particulier pour ces familles de manière à ce qu'elles soient prises en charge en priorité par leur Agence de santé», a expliqué M. Potvin.

Un autre défi sera de trouver un foyer permanent à tous ceux qui auront atteint les délais prescrits, mais aussi aux 5010 enfants qui font déjà l'objet d'une ordonnance de placement jusqu'à l'âge de la majorité, dont près de 2000 ont moins de douze ans. Même si la loi préconise d'abord un placement dans la famille élargie de l'enfant, il arrive encore qu'il faille recourir à des familles d'accueil qui sont toutefois de moins en moins nombreuses au Québec. «On travaille à des stratégies de recrutement, mais pour cela, il va falloir pouvoir leur offrir plus

de soutien», croit M. Potvin.

Ce soutien accru ne sera cependant pas possible sans argent neuf. Présentement, chaque intervenant a en moyenne 22 enfants à sa charge. Pour intensifier son action et répondre aux nouvelles obligations prescrites par la loi, il faudra que ce ratio baisse à 16 enfants par intervenant, une demande répétée depuis longtemps par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). Une enveloppe de 15 millions a bien été réservée dans le dernier budget libéral, mais les centres jeunesse craignent que celle-ci ne soit pas recourue, ont-ils laissé entendre hier, non sans manifester une certaine inquiétude.

Il faut dire aussi que les centres jeunesse ont déjà leur propre lot de défis à relever. Pendant que le Québec s'attendait sur le mini baby-boom qui lui a permis de passer le cap des 80 000 naissances l'an dernier, 67 792 enfants vivaient un enfer tel qu'ils ont fait l'objet d'un signalement. De ce nombre, 31 718 ont été retenus, ce qui représente pas

moins de 86 signalements retenus par jour!

Globalement, ces chiffres montrent que la situation se stabilise, à quelques exceptions près. C'est le cas notamment de la Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. «Nous pensons que ces hausses sont attribuables à la détérioration du tissu économique dans ces régions», a expliqué la DPJ du centre jeunesse de Saguenay-Lac-Saint-Jean, Danielle Tremblay. Globalement, 60 % de tous les signalements ont été faits pour dénoncer de la négligence. Viennent ensuite les sévices physiques, les sévices sexuels, les troubles de comportement et enfin l'abandon.

Rappelons que, bon an mal an, la moitié des enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse sont suivis dans leur milieu familial. Ceux qui sont placés le sont souvent pour une période temporaire et retournent vivre avec leurs parents. Au total, 85 % des enfants vont demeurer dans leur famille ou y retourner une fois les choses revenues à la normale.

Le Devoir

Un collège accusé de contribuer à l'anglicisation du milieu de l'aéronautique

CLAIRANDRÉE
CAUCHY

Un programme de maintenance d'aéronefs en anglais au Collège Édouard-Montpetit contribuerait à l'anglicisation d'un milieu de travail où le français peine déjà à s'imposer, ont clamé en chœur des représentants syndicaux ainsi que des mouvements pour la défense du français.

Le conseil d'administration du Collège Édouard-Montpetit (CEM) se prononcera ce soir sur l'ouverture en septembre 2008 d'un programme offert exclusivement en anglais à son campus de l'École nationale d'aérospatiale. La communauté du collège s'est mobilisée contre le projet, réapprouvé par la commission des études de l'établissement.

«Nous n'avons pas à voir la mission d'un établissement d'enseignement supérieur modifiée pour contribuer à l'assimilation, à l'érosion culturelle et travailler à l'anglicisation des milieux de travail», s'est exclamé le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, accompagné par ses collègues du Mouvement Montréal français et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

La coalition s'inquiète de voir l'anglais s'immiscer dans un domaine où il est déjà difficile d'enseigner en français, vu la rareté de la documentation technique en français. «C'est un combat d'enseigner en français dans certains programmes techniques», fait valoir le président de la Fédération nationale des enseignants, Ronald Cameron.

Ce n'est pas d'hier que la direction du CEM caresse le projet d'offrir certains programmes techniques en anglais. Dans son plan d'action stratégique 2006-2011, le CEM proposait d'offrir tous ses programmes d'aérospatiale en anglais ainsi que celui de technique d'orthèse visuelle.

Pour le moment, la direction est allée de l'avant seulement avec le programme de maintenance d'aéronefs. Seuls huit postulants ont manifesté leur intérêt pour septembre prochain. Le CEM a donc reporté l'ouverture à septembre 2008, ce qui a incité six des huit inscrits à opter pour le programme français.

Soulignant qu'il y avait d'importants efforts à faire pour que le français soit bel et bien la langue commune de travail, la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, a déploré le manque de leadership du gouvernement et a invité les partis d'opposition à appuyer la coalition.

Le directeur général du Collège, Serge Brassat, souligne que l'abandon du programme en question par le cégep anglophone John-Abbott forcera les étudiants anglophones intéressés par la maintenance d'aéronefs à s'expatrier en Ontario, si le CEM ne prend pas la relève. Jusqu'à l'an dernier, le collège John-Abbott offrait les deux premières années dudit programme en anglais et la dernière année était dispensée au CEM, en français. Il écarte l'idée de permettre aux anglophones d'effectuer leur formation générale dans un cégep anglophone et de suivre leurs cours techniques en français, comme c'était auparavant le cas pour la troisième année. «Ce ne sont pas des conditions gagnantes pour la réussite. Ils vont se franciser par la vie étudiante», indique M. Brassat.

Si le conseil d'administration décide d'aller de l'avant avec le programme ce soir, il apparaît évident que le ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, donnera son aval. «Si on ne le permettait pas, les anglophones ne pourraient plus suivre cette formation au Québec. La préoccupation d'accessibilité va peser dans la balance», explique son attaché de presse, Jean-Pascal Bernier.

Le Devoir

Le printemps dans le Vieux-Québec

Suite De Luxe 159\$/nuit

LE PORT-ROYAL
HOTEL & SUITES

VIEUX-QUÉBEC
144, rue Saint-Pierre
Stationnement gratuit
jusqu'au 15 juin 2007

1.866.417.2777 www.hotelporroysuits.com

L'ADQ veut limiter le droit de grève dans les transports en commun

Les travailleurs ne se feront pas enlever leur droit de grève sans réagir, menace Henri Massé

PIERRE ST-ARNAUD

Le président de la FTQ, Henri Massé, est furieux contre l'Action démocratique du Québec pour son projet de loi qui prévoit le maintien obligatoire de 80 % des services en cas de grève dans le transport en commun. Il qualifie le chef Mario Dumont d'apprenti sorcier qui s'apprête à détruire l'équilibre dans le domaine des relations de travail et il appelle libéraux et péquistes à défaire ce projet de loi.

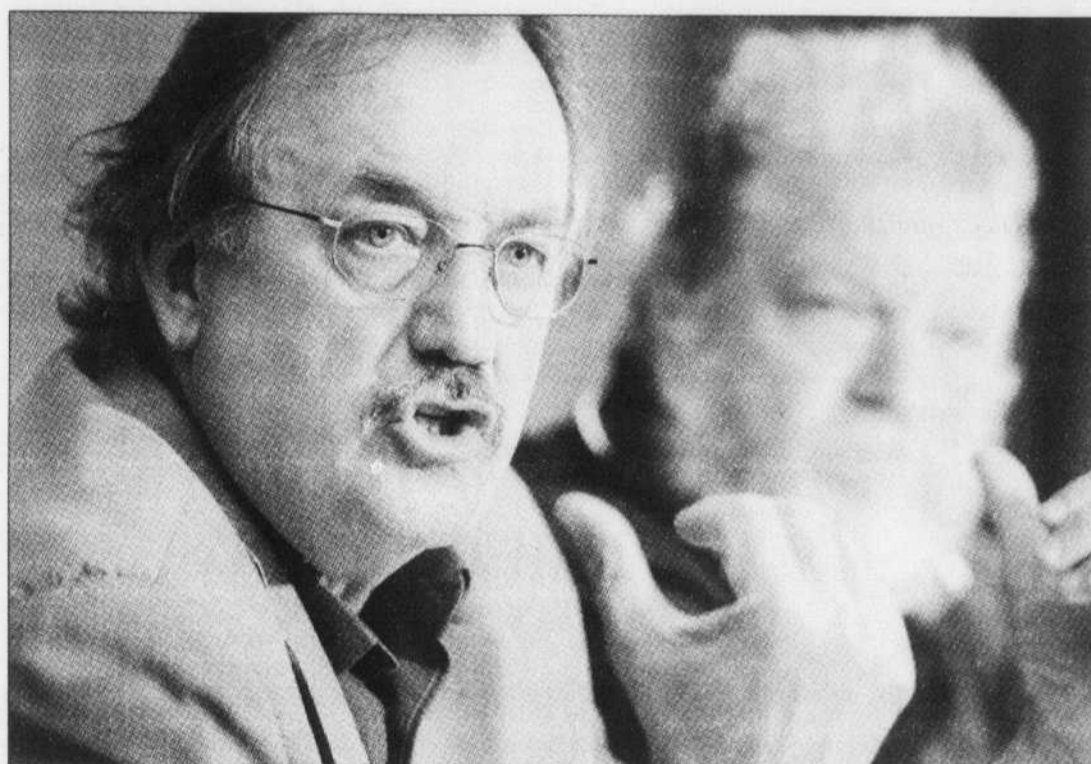
M. Massé avertit que son adoption forcera les syndicats à utiliser une foule d'autres moyens de pression que la grève qui pourraient nuire au climat de travail. «Quant on vient prendre un droit de grève, qu'on vient nous le bafouer comme ça, et qu'il n'y a plus de place à la libre négociation [...], je regrette, mais je n'exclus rien», a dit M. Massé, hier, lors d'une conférence de presse.

«Ce que je dis au gouvernement, c'est que c'est un projet de loi qui va à l'encontre du gros bon sens, de l'équilibre des relations de travail», a-t-il ajouté.

Bien qu'il soit favorable au maintien du statu quo, il estime qu'une modification comme celle proposée par l'ADQ devrait nécessairement s'accompagner d'un arbitrage exécutoire.

Henri Massé fait valoir au passage que les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de Montréal n'ont fait aucune grève depuis 20 ans et qu'il n'y a eu, durant cette période, que deux très courtes grèves des employés d'entretien. Il déplore l'attitude patronale lors du dernier conflit, qui est remontée 40 ans dans le passé pour faire état d'un nombre exagéré de grèves, alors que le problème a été résolu il y a 20 ans par l'instauration de services essentiels.

M. Massé dit avoir discuté de ce projet de loi avec le ministre du travail, David Whissell, qui lui aurait indiqué qu'il n'a pas l'intention de suivre la voie proposée par l'Action démocratique. Le président de la FTQ rencontrera tout de même le ministre dans les pro-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Henri Massé, président de la FTQ, entend bien s'assurer que le projet de loi de l'ADQ ne sera pas adopté.

chains jours afin d'obtenir l'assurance que les députés libéraux n'appuieront pas le projet de loi en question.

La Cour suprême

D'autre part, M. Massé a dit croire que le jugement rendu vendredi dernier par la Cour suprême, qui a réaffirmé le droit de négocier, forcera le gouvernement de Jean Charest à modifier son approche en matière de relations de travail. Il y voit même un argument de poids à faire valoir devant les tribunaux, où les syndicats québécois contestent les décrets de Québec qui ont imposé les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic.

M. Massé a reconnu qu'il a été surpris par cette décision du plus haut tribunal, qui a déclaré inconstitutionnels des volets entiers d'une loi de Colombie-Britannique imposant des conditions de travail

à ses employés de la santé. «Ça indique clairement que quand on a le droit de négocier, il faut que ce droit s'exerce, et convenablement. Ce qu'on a connu du gouvernement Charest au cours des dernières années, ça n'a pas été le cas», a dit le président de la FTQ. Il a souligné que, de temps à autre, la Cour suprême a le courage de rendre des décisions à contre-courant lorsqu'elle constate que les pratiques deviennent abusives.

Réaction de l'ADQ

Réagissant aux propos tenus par la FTQ sur le projet de loi 192, le critique de l'opposition officielle en matière de travail, Jean-François Therrien, a réaffirmé la volonté de l'ADQ de faire adopter son projet de loi. «Le transport en commun est un service essentiel et, tout en respectant les droits des travailleurs, nous estimons que les conflits de travail dans ce secteur

doivent être balisés afin de respecter les usagers et d'éviter qu'une grève éventuelle ne perturbe impunément les services», a-t-il fait valoir.

M. Therrien a soutenu que les adeptes souhaitent conserver le rapport de force des travailleurs, mais que celui-ci ne devait pas «mettre en péril» un service aussi nécessaire que le transport en commun. «Le président de la FTQ suppose que de limiter le droit de grève équivaut à éliminer le droit à la négociation. C'est un raccourci qui nous surprend. Nous espérons un peu plus d'ouverture de la part de M. Massé. Notre objectif est pourtant simple: il faut trouver un équilibre entre le maintien d'un service essentiel et le droit des travailleurs à la négociation.»

Le Devoir
D'après La Presse
canadienne

EN BREF

Le G8 déçoit

Vancouver — L'ancien envoyé spécial des Nations unies en matière

de VIH/sida en Afrique, le Canadien Stephen Lewis, a reproché au G8, hier à Vancouver, d'avoir abandonné ses engagements envers la

santé et l'égalité sociale en Afrique, laissant entendre que ses dirigeants ont de la difficulté à trouver leur boussole morale. La semaine dernière, lors d'un sommet à Heiligendam, en Allemagne, les leaders des pays les plus industrialisés ont promis de consacrer 60 milliards à la lutte contre la maladie en Afrique, mais M. Lewis a déploré l'absence d'un échéancier ferme, rappelant que les fonds seront investis «au cours des prochaines années». «Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire?», a-t-il demandé. Les pays du G8 dépensent 120 milliards chaque année pour les conflits en Irak et en Afghanistan, mais ils sont incapables de trouver la moitié de cette somme pour lutter contre le sida et le VIH, a dit M. Lewis. «Qu'est-il arrivé au point de repère moral de notre monde?», a-t-il lancé. — PC

JEAN NUMA GOUDOU

Des chauffeurs de taxi crient au racisme

Une centaine de chauffeurs de taxi d'origine haïtienne de la Rive-Sud se sont rebellés hier contre leur compagnie de distribution d'appels, Taxi-Union, et n'ont pas fait un kilomètre de la journée hier, ce qui a considérablement ralenti le service. Les chauffeurs dénoncent le fait que les 14 associés du conseil d'administration de l'entreprise se réservent 8000 courses intéressantes par mois dans le cadre d'un contrat avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et leur laissent les galères.

Les Haïtiens crient au racisme. Leur porte-parole, Lionel Liataud, note que les appels pour ces courses ne passent pas par les fréquences radio et se partagent entre «petits copains québécois». Ce que dément Serge Rivet, président du conseil d'administration de l'entreprise. La direction de la compagnie attribue plutôt cette levée de boucliers, d'une part, à un «problème financier»: «En raison du prix du permis qui a quadruplé en trois ans [45 000 \$ à 175 000 \$], certains chauffeurs veulent être appelés sur des courses juteuses afin de mieux financer leur prêt», explique le président de Taxi-Union.

D'autre part, ces chauffeurs haïtiens feraient face à un grave problème de compétence et de sens d'orientation, ajoute-t-il. La compagnie se fait tancer souvent par des clients mécontents, confie le responsable. Les recrues, note M. Rivet, «ne connaissent pas le chemin le plus court», ce qui occasionne des retards énormes pour les clients. Une bonne partie de la clientèle (malades et handicapés) a besoin d'aide spécifique au cours du voiturage. Taxi-Union admet que ces appels-là sont, de préférence, transmis à des «chauffeurs qui ont de l'expérience».

Les chauffeurs haïtiens reconnaissent de leur côté également ce problème de formation. Ils exigent toutefois que la compagnie prenne à son compte les frais du recyclage. «Je ne suis pas ici pour faire de la formation, je suis une compagnie à but lucratif», réplique Serge Rivet. Sa compagnie s'occupe des appels pour 260 chauffeurs moyennant une cotisation de 240 dollars par mois dans le cadre d'un contrat d'un an. Et les Haïtiens menacent de ne pas renouveler leur engagement d'ici au 20 juin. «Ça ne me dérange pas», rétorque la direction.

Ce conflit est là pour perdurer selon Serge Rivet. Un litige de même nature avait éclaté, il y a trois ans, et les deux parties sont allées devant la Commission des droits de la personne. «J'avais gagné à ce moment-là», rappelle fièrement M. Rivet.

Depuis trois ans, il n'est plus nécessaire pour quiconque de suivre une formation afin de devenir chauffeur de taxi sur la Rive-Sud.

Le Devoir

LE MONDE

Nouveau revers judiciaire pour le président Bush

Un « ennemi combattant »
gagne en cour d'appel

Washington — Le président américain a subi hier un nouveau revers dans sa « guerre contre le terrorisme », la justice le forçant à reconnaître des droits aux terroristes présumés arrêtés et détenus aux États-Unis.

La cour d'appel fédérale de Richmond en Virginie, l'une des plus conservatrices du pays, a donné raison à Ali al-Marri, un citoyen qatari soupçonné d'être un « agent dormant » d'al-Qaïda, qui contestait sa détention sans inculpation depuis juin 2003 dans une prison militaire de Caroline du Sud.

Le gouvernement avait demandé le rejet de cette procédure, faisant valoir que la loi de l'automne dernier sur le traitement des terroristes présumés, établie surtout pour les détenus de Guantanamo, pouvait s'appliquer à M. al-Marri, le seul « combattant ennemi » détenu sur le sol américain.

Cette loi interdit aux détenus de saisir la justice civile avant d'avoir été jugés par un tribunal militaire. Par 2 voix contre 1, la cour a refusé l'argument.

M. al-Marri, 41 ans, est arrivé aux États-Unis le 10 septembre 2001, avec sa femme, ses cinq enfants et un visa pour poursuivre ses études à Peoria, en Illinois, où il avait déjà obtenu une licence. Il a été arrêté trois mois plus tard sur des soupçons d'escroquerie à la carte bancaire.

Mais en juin 2003, le président l'a déclaré « combattant ennemi » et a ordonné son transfert dans une prison militaire. Selon le gouvernement, Ali al-Marri, dont un frère est détenu à Guantanamo, a suivi un entraînement en Afghanistan, et s'est offert à l'été 2001 à Oussama ben Laden pour une mission en martyr.

« L'armée ne peut pas arrêter et emprisonner les civils, encore moins les emprisonner de manière illimitée »

« Le président n'a pas le pouvoir d'ordonner à l'armée d'arrêter et de détener indéfiniment al-Marri », a déclaré la cour, expliquant dans un texte de 86 pages que M. al-Marri pouvait, si les allégations du gouvernement étaient justes, être considéré comme un criminel, mais pas comme un combattant.

La détention militaire de M. al-Marri doit donc cesser. « Comme d'autres accusés d'activités terroristes dans ce pays [...], al-Marri peut retourner devant la justice civile, être jugés pour des crimes, et s'il est condamné, sévèrement puni. Mais le gouvernement ne peut pas soumettre al-Marri à une détention militaire illimitée », a ajouté la cour.

« Parce qu'aux États-Unis, l'armée ne peut pas arrêter et emprisonner les civils, encore moins les emprisonner de manière illimitée », a-t-elle insisté.

En 2003 puis en 2005, cette même cour avait donné raison au gouvernement face aux deux autres « combattants ennemis » alors détenus dans la même prison militaire, Yasser Hamdi et Jose Padilla.

Le premier a été libéré et renvoyé en Arabie Saoudite, son pays d'origine, quand la Cour suprême a ordonné au gouvernement de le présenter devant un juge, et le second a été transféré, également sous la pression de la plus haute juridiction du pays, vers la justice civile. Son procès s'est ouvert en avril à Miami.

Le ministre de la Justice, Alberto Gonzales, a expliqué que ses services allaient étudier la décision avant de prendre « la décision appropriée ». Un recours devant la Cour suprême est possible.

Agence France-Presse

Onze autres morts à Gaza

Le siège du gouvernement palestinien a été la cible de tirs

Gaza — Le siège du gouvernement palestinien à Gaza a été la cible de tirs en pleine réunion du cabinet hier, tout comme la résidence du premier ministre Ismail Haniyeh. Ces actions spectaculaires n'ont pas fait de victimes, mais illustrent l'aggravation des affrontements entre le Hamas et le Fatah.

Le chef du gouvernement et le président de l'Autorité palestinienne ont lancé un appel au calme, sans être entendus. Selon un bilan des hôpitaux, 11 Palestiniens ont été tués hier, dont trois lors d'une bataille rangée entre militants des deux factions dans un hôpital du nord de Gaza.

Selon des témoins, un sympathisant du Hamas a d'abord été tué des tirs d'arme à feu près de l'hôpital Beit Hanoun. Les affrontements se sont poursuivis, jusque dans l'établissement, faisant trois morts et 10 blessés. Les victimes décédées, un père et ses deux fils, étaient membres du clan Al-Masri, lié au Fatah de Mahmoud Abbas.

Des combats ont par ailleurs éclaté à l'hôpital Chifa de Gaza entre des miliciens du Hamas et des membres du puissant clan

Bakr, affilié au Fatah. Les hommes armés du Bakr ont tiré obus de mortiers et roquettes sur l'hôpital, le plus important de Gaza, entraînant la réplique de militants du Hamas à l'intérieur de l'établissement, selon le personnel.

Ailleurs dans Gaza, des tirs sporadiques ont été entendus dans la journée, s'intensifiant à plusieurs reprises. Le siège du gouvernement a été la cible de tirs, en pleine réunion du cabinet, contraignant les ministres à évacuer le bâtiment. Tout autour, postés sur les toits, des militants armés du Hamas et du Fatah échangeaient des tirs.

Au cours de la nuit, des hommes armés ont attaqué la résidence du premier ministre palestinien et les locaux du ministère de la Jeunesse et des Sports, dirigé par le Hamas. Aucune victime n'a été signalée. Les services de M. Haniyeh se sont refusés à préciser si le chef du gouvernement se trouvait chez lui au moment de la fusillade, avant l'aube. Mais son épouse, ses enfants et petits-enfants étaient là, selon sa famille.

Agence France-Presse et Associated Press

KOSOVO

La Serbie se dit « écoeuvée »
par les propos de Bush

Belgrade — Le premier ministre serbe, Vojislav Kostunica, a déclaré que son pays était « écoeuvée » par le fait que George Bush ait garanti aux Albanais l'indépendance prochaine du Kosovo, a annoncé hier l'agence de presse serbe Tanjug.

« Les États-Unis ont le droit de soutenir certains États et certaines populations en vertu de leurs intérêts, mais pas en leur offrant un cadeau qui ne leur appartient pas », a déclaré Kostunica.

L'escalade verbale sur le statut futur de la province serbe intervient au moment où le Kosovo célèbre aujourd'hui le huitième anniversaire du déploiement de 60 000 soldats de l'OTAN dans la région et le retrait au nord des forces serbes.

Le dossier kosovar s'est mué en impasse diplomatique de taille, avec d'un côté la Russie qui soutient la Serbie dans son refus d'accorder l'indépendance au Kosovo, et de

l'autre, les pays occidentaux qui croient que l'autonomie de la province serbe est la seule solution viable afin d'instaurer dans l'avenir une stabilité dans le sud des Balkans.

« À partir d'un certain point, de préférence le plus tôt possible, il faut dire "ça suffit, le Kosovo est indépendant" », a dit dimanche le président Bush lors d'une visite en Albanie.

Kostunica a laissé entendre pour sa part que la Serbie romprait ses liens diplomatiques avec tout pays qui reconnaîtrait l'indépendance.

Dans le sillage de cette voie diplomatique sans issue mise en lumière lors du G8 à Heiligendamm la semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères français a annoncé que se tiendrait aujourd'hui à Paris une réunion entre hauts responsables français, américains, britanniques, allemands et italiens sur la question du Kosovo. — Reuters

Égypte : la police intervient
dans le déroulement du scrutinLes élections à la Chambre haute
auraient été entachées d'irrégularité

Le Caire — La police a empêché de nombreux Égyptiens de voter hier à l'occasion des élections à la Chambre haute du Parlement, en particulier dans des zones où la confrérie des Frères musulmans est bien implantée.

La confrérie islamiste, principal groupe d'opposition avec un député sur cinq, s'est plainte de violences à l'encontre de ses sympathisants et de fraudes électorales, dont des bourrages d'urnes.

Une personne a été tuée et trois ont été blessées dans des affrontements entre partisans de camps adverses au cours du vote, après une campagne marquée par une vague d'arrestations d'islamistes.

Tarek Zaghloul, un observateur de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (EODH), a déclaré que « tous les bureaux de vote ont été fermés et l'on a interdit aux observateurs d'entrer sous prétexte qu'ils avaient besoin de permis spéciaux ».

L'EODH a relevé de nombreuses irrégularités, dont « la fermeture de bureaux de vote, l'interdiction d'accès aux observateurs et aux organisations de la société civile » ainsi que des actes de violence.

A Ausim, au nord-est du Caire, la police anti-émeute a encerclé au moins deux bureaux de vote. « C'est parce qu'il y a beaucoup de partisans des Frères musulmans ici », a commenté un passant qui assistait à la scène. Sous le sceau de l'anonymat, un des policiers évoquait des raisons de « sécurité nationale ».

La même méthode a été utilisée dans la ville côtière de Baltim, où des femmes portant le voile islamique ont expliqué que la police leur avait refusé l'accès des bureaux de vote.

Selon des observateurs indépendants, de telles exactions étaient répandues lors des législatives de 2005 et avaient contribué à la défaite de plusieurs candidats des Frères musulmans.

Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a affirmé lors d'une conférence de presse que le scrutin se déroulait dans le calme et de façon satisfaisante.

Dans la province de Kafr el Cheikh, un candidat des Frères musulmans a rapporté que plu-



La police égyptienne a empêché des gens de voter, particulièrement dans les zones sous influence des Frères musulmans.

STEVE CRISP REUTERS

sieurs personnes, dont des policiers, l'avaient tabassé lorsqu'il avait arraché des bulletins des mains de responsables électoraux qui remplissaient une urne à la demande du parti au pouvoir.

« Environ 20 personnes — des policiers, des gardes, des fonctionnaires — m'ont sauté dessus. J'ai des blessures aux mains, des traces de morsures, j'ai reçu des coups de poing au visage, et mes vêtements sont déchirés », a-t-il déclaré.

A Zagazig, capitale de la province de Sharkia, les forces de sécurité ont chassé cinq représentants des Frères musulmans tandis que dans un bureau de vote pour femmes, les autorités examinaient les électrices pour vérifier qu'elles avaient les bulletins du PND, a rapporté Nagi Sakr, candidat des Frères musulmans. L'un de ses représentants a rapporté avoir trouvé une urne remplie de bulletins dissimulée derrière un rideau dans le bureau de vote du collège pour filles de Zagazig.

Un autre témoignage d'urne remplie de bulletins dès l'ouverture des bureaux est venu du bureau de vote de Tanta.

Ces élections concernent 88 des 176 sièges de la chambre haute du Parlement, le Maglis el Choura (Conseil consultatif), dont les pouvoirs ont été augmentés par la réforme constitutionnelle de mars. Onze de ces sièges sont déjà acquis au PND, ses candidats n'ayant aucun adversaire.

On signalait hier une participation très faible. Selon une estimation de la confrérie, seuls 6000 des 450 000 inscrits de la circonscription de Zagazig s'étaient déplacés en milieu d'après-midi, soit une participation de 1,3 %. Mais la décision des Frères musulmans de présenter 19 candidats a contribué à renforcer l'intérêt des électeurs dans certaines circonscriptions.

Ces élections sont les premières depuis l'introduction d'une loi interdisant les symboles et slogans religieux, considérée com-

me un moyen d'écartier les Frères musulmans de la vie politique. Mais un tribunal égyptien a rejeté samedi une demande de la commission électorale d'empêcher huit candidats des Frères musulmans de se présenter, faute de preuves qu'ils avaient utilisé des symboles religieux.

D'autres formations politiques ont fait usage de signes religieux dans leur matériel de campagne, y compris certains candidats du PND qui ont placé le croissant islamique sur leurs affiches.

Un homme a par ailleurs été tué et quatre autres ont été blessés par balles lors d'affrontements dans la province de Charkia, dans le delta du Nil, entre des partisans d'un candidat indépendant et des sympathisants du PND. Les Frères musulmans n'avaient pas présenté de candidat dans ce secteur.

Agence France-Presse et Reuters

La Belgique est plus divisée
que jamais après les élections

La formation du gouvernement s'annonce longue et ardue

Bruxelles — La Belgique s'est réveillée hier plus divisée que jamais après des élections législatives annonciatrices de négociations longues et difficiles entre Flamands et Wallons pour la formation d'un gouvernement.

Le scrutin de dimanche montre que la dérive des continents entre le nord et le sud du pays s'est traduite dans les urnes. « La Belgique, c'est deux pays presque différents », souligne Pascal Delwit, politologue à l'Université libre de Bruxelles après ces élections qui marquent une rupture.

En Flandre, le grand vainqueur est le parti démocrate-chrétien (CD&V) du futur premier ministre Yves Leterme, qui a infligé une lourde défaite aux libéraux et aux socialistes flamands alliés au niveau fédéral depuis huit ans.

« Nous n'avons pas compris les électeurs », a ainsi déclaré le chef des socialistes flamands, Johan Vande Lanotte, qui entend désormais renouer son parti dans l'opposition, tandis que le premier ministre libéral Guy Verhofstadt a démissionné hier.

Le message est en effet clair. La Flandre a tout d'abord basculé à droite puisqu'à peine 20 % de ses électeurs ont voté pour les « progressistes » au sens large du terme, à savoir les socialistes et les écologistes.

Près de 60 % des Flamands ont en outre apporté leurs voix à des partis qui prônent soit l'indépendance de la Flandre, soit la création d'une confédération lâche dans lesquelles les derniers bastions de l'unité nationale, comme la sécurité sociale, seraient progressivement gérés par les régions. Il est ainsi remarquable de constater qu'Yves Leterme, actuel ministre-président de la Flandre, a présenté une liste commune avec des nationalistes flamands partisans de l'indépendance de leur région, même s'ils se disent être prêts à patienter un peu pour atteindre leur but.

Signe des temps, le futur premier ministre, un homme de 46 ans dénué de tout charisme mais réputé pour sa détermination et qui a obtenu sur son seul nom 800 000 « votes de préférence », a fêté sa victoire entouré de ses partisans qui brandissaient le drapeau flamand, le lion noir sur fond jaune.

L'homme qui préside aux destinées du parti Chrétien, démocrate & flamand (CD&V) a d'ailleurs martelé dès dimanche que la « réforme de l'Etat », jargon belge pour la dévolution de pouvoirs aux régions, était sa priorité pour la prochaine législature.

« Yves Leterme est passé comme un tornade sur la Flandre », écrivait hier le grand quotidien flamand *De Standaard*, historiquement proche du CD&V. « Il a reçu un mandat très clair ».

La Wallonie a voté de manière radicalement différente. Certes, les socialistes y subissent également une cuisante défaite en raison des scandales de corruption qui

ont défrayé la chronique jusqu'à la veille des élections et ils évoquent, comme du côté flamand, la nécessité d'une cure d'opposition. Certes, pour la première fois depuis 1946, les libéraux deviennent la première force politique dans la partie francophone du pays avec un discours clairement marqué à droite, proche de celui défendu en France par Nicolas Sarkozy.

« Le centre de gravité a bougé », a estimé leur président, l'actuel ministre des Finances Didier Reynders.

Mais, contrairement aux Flamands, les francophones ne sont qu'un tiers à se retrouver sur un programme clairement marqué par des options économiques et politiques de droite et l'extrême droite y reste marginale malgré les scandales. Les socialistes restent puissants en dépit de leur défaite, tandis que les écologistes et les démocrates-chrétiens du sud du pays sont à classer au centre ou à gauche plutôt qu'à droite.

En outre, si les francophones sont divisés, un dossier les unit: ils ne veulent pas d'une nouvelle réforme de l'Etat qui risquerait d'aggraver les difficultés de la Wallonie.

De manière frappante, ce sont les alliés « naturels » de Leterme, les démocrates-chrétiens francophones du parti Centre Démocrate Humaniste (CDH), qui sont les plus

opposés à un nouveau déshabillage de l'Etat central. « Nous nous opposons à toute avancée institutionnelle qui serait contraire aux intérêts des francophones », a déclaré leur président, Joëlle Milquet, imitée par les autres partis du sud.

Pour le journal *Le Soir*, il faudra bâtir un véritable front. « Au-delà de leurs objectifs propres, les partis du sud du pays ont le devoir d'en servir un seul commun: la défense des intérêts de leurs concitoyens francophones », écrit-il.

Les négociations s'annoncent donc longues et ardues pour l'« informateur » que choisira le roi Albert II afin de sonder les possibilités avant de nommer Leterme « formateur ».

En théorie, et étant donné la défaite des socialistes, on se dirige vers une coalition entre démocrates-chrétiens et libéraux qui, ensemble, contrôlent 81 sièges sur les 150 que compte la Chambre des représentants. Les écologistes et leurs 12 sièges pourraient être appelés à renforcer cette majorité.

Mais on resterait alors loin de la majorité des deux tiers, soit 101 sièges sur 150, nécessaire pour modifier la Constitution belge afin de procéder à une réforme de l'Etat, que seul l'apport des socialistes permettrait d'atteindre.

Pour plusieurs analystes, la coalition « orange-bleue » pourrait être rejointe par les socialistes pour une réforme de l'Etat: une sorte d'union nationale qui aurait pour effet de la diluer.

Reuters

Washington en tête

Les dépenses
militaires
ont augmenté
en 2006

Stockholm — Les dépenses militaires ont augmenté de 3,5 % dans le monde en 2006, pour atteindre 1200 milliards de dollars américains, avec notamment la hausse des sommes consacrées par les États-Unis à leurs déploiements en Irak et en Afghanistan, affirmait hier le rapport annuel de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI).

Les États-Unis ont dépensé 529 milliards pour leurs opérations militaires en 2006, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

« En prenant en compte les facteurs immédiats et à long terme, le coût global — passé et futur — de la guerre en Irak pour les États-Unis jusqu'en 2016 a été estimé à 2,267 milliards », est-il écrit dans ce rapport.

La France, la Chine, le Japon et la Grande-Bretagne représentent chacun environ 4 % à 5 % des dépenses militaires mondiales en 2006.

Les États-Unis et la Russie ont été les principaux vendeurs d'armes de 2002 à 2006, la part de chacun représentant environ 30 % des ventes mondiales.

« Le volume des armes conventionnelles échangées au niveau international en 2006 était de 50 % supérieur à celui de 2002, selon des données rassemblées par le SIPRI », souligne le rapport.

La Chine et l'Inde demeurent les principaux importateurs d'armes au monde.

« Alors que l'attention médiatique a été essentiellement portée sur les ventes d'armes à l'Irak, surtout par la Russie, les ventes des États-Unis et des pays européens à Israël, à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis ont été considérablement plus importantes », relève en outre ce rapport.

Reuters

ÉDITORIAL

Et l'Afrique

Le premier ministre Stephen Harper ne rate jamais une occasion de remettre en cause les politiques des gouvernements libéraux. À l'occasion du sommet du G8 de la semaine dernière, il a ainsi confirmé que l'Afrique n'obtiendrait pas toute l'aide au développement promise par son prédécesseur, Paul Martin. Les conservateurs veulent désormais mettre l'accent sur les pays qui font partie de leur zone géographique.

Le changement de cap n'a pas fait l'objet d'une annonce officielle. Le premier ministre et ses porte-parole ont laissé tomber des bribes d'information à l'occasion de points de presse au cours du sommet d'Heiligendamm en Allemagne. Alors que le Canada s'était engagé à doubler son aide à l'Afrique en l'espace de cinq ans pour la porter à 2,8 milliards par année, on ramène subitement cet objectif à 2,1 milliards.

On ne contestera pas la nécessité pour le Canada d'aider les pays des Caraïbes et d'Amérique latine. Là aussi, des problèmes de développement existent. Il n'y a qu'à penser à Haïti où le Canada a décidé d'être plus présent. Pendant des décennies, le gouvernement canadien a ignoré les pays de son «arrière-cour», laissant les États-Unis y exercer seuls leur influence. Il n'est surtout pas question de revenir en arrière, et l'on pourrait se réjouir qu'Ottawa soit plus actif dans cette zone si cela ne se faisait pas aux dépens de l'Afrique.

Ce virage soulève plusieurs problèmes. Il y a d'abord le respect des engagements pris par le Canada. Le premier ministre Jean Chrétien avait convaincu en 2002 ses homologues du G8 lors du sommet de Kananaskis, en Alberta, de faire de l'aide à l'Afrique une cause commune. Au sommet de Gleneagles, en Écosse, en 2005, ils prenaient l'engagement de porter leur aide à 50 milliards en 2010. Le premier ministre Paul Martin était arrivé à ce sommet en donnant l'exemple. Dans le budget de février 2005, il s'était engagé à faire passer l'aide du Canada à 2,76 milliards dès 2008-2009, soit le double de ce qui était inscrit au budget de 2003-2004.

Le premier ministre Harper prend prétexte pour réduire cet objectif du fait que les dépenses réelles pour l'aide à l'Afrique furent de 1,05 milliard en 2003-2004. Il prétend que la parole du Canada sera respectée puisque cette somme sera portée à 2,1 milliards l'an prochain. L'argument est spécieux et irrécusable. Le Canada, bien qu'il ait largement les moyens d'accroître son aide au développement, la laisse décroître. Pour l'année en cours, celle-ci représente 0,32 % du PIB canadien comparativement à 0,33 % l'an dernier. Cela est sous la moyenne des pays industrialisés qui, en 2006, y consacraient 0,46 % de leur PIB en moyenne selon l'OCDE. Ce n'est pas très glorieux!

L'argument qu'invoque le premier ministre Harper pour se justifier laisse entrevoir la vision limitée de la géopolitique qu'il a. Selon lui, le Canada n'a pas le même intérêt que les pays européens envers l'Afrique en raison de leur proximité géographique. Il est vrai que l'Europe est la première touchée par les vagues de migration depuis l'Afrique pour des raisons économiques ou sécuritaires. Le Canada n'est toutefois pas épargné, pas plus qu'il ne l'est par les problèmes sanitaires.

L'éloignement géographique n'est pas une raison pour diminuer son aide envers ce continent de 900 millions d'habitants. Famines et épidémies le dévastent, surtout au sud du Sahara. Puis il y a ces guerres, porteuses de drames immenses, hier au Rwanda, au Congo, au Liberia, aujourd'hui au Darfour. Que le Canada trahisse aujourd'hui la promesse faite en 2005, les millions et les millions d'Africains qui luttent quotidiennement pour leur survie n'en sauront jamais rien. Les Canadiens, eux, le savent. Ils savent que ces 700 millions en moins auraient pu faire une différence.

bdescoteaux@ledevoir.ca

La défaite consacrée

La défaite des socialistes français était annoncée. Elle a été consacrée, mais avec un ampleur qui annonce une longue traversée du désert pour Ségolène Royal, François Hollande, Dominique Strauss-Kahn et consorts. Car le Parti socialiste (PS) vient de subir l'effet conjugué d'une large victoire de l'UMP de Nicolas Sarkozy avec le laminage des tiers partis. En effet, les Verts, la gauche de la gauche, le Parti communiste sont dans un état exsangue. La bonne nouvelle? Le Front national enregistre le pire score en trente ans.

Ainsi, la table est mise pour que, dans une semaine exactement, soit au lendemain du deuxième tour des législatives, Nicolas Sarkozy s'avère le président concentrant entre ses mains des pouvoirs que n'ont jamais eus ses prédécesseurs sous la V^e République. Outre l'Élysée et l'Assemblée nationale, Sarkozy devrait bénéficier de la mansuétude d'un éventail imposant de médias. De TF1 à l'hebdomadaire *Le Point* en passant par *L'Express*, *Paris-Match* et d'autres que l'on oublie, tous sont propriétés d'amis proches du président.

Devant cette force de frappe bien huilée, bien menée, les socialistes évoluent encore et toujours en ordre dispersé. A preuve, après la série de couacs constatés lors de la campagne présidentielle, voilà que les membres de l'opposition continuent d'afficher leurs dissensions. Et ce, tout en haut de la pyramide. Que l'on songe: en vue de la grande finale de dimanche, Ségolène Royal propose que le centriste François Bayrou soit contacté afin de sceller éventuellement des alliances, des reports de voix des uns sur les autres. Mais voilà, le patron du PS, François Hollande, par ailleurs conjoint de Royal, y est opposé.

Les autres? Dominique Strauss-Kahn est favorable à une discussion, si ce n'est un rapprochement à moyen terme. Quant à Laurent Fabius, il est pour l'instant mi-figue, mi-raisin. En fait, les positions respectives de chacun en disent long sur leurs ambitions à court terme. A savoir? Tous veulent être calife à la place du calife. Plus exactement, chacune de ces personnalités veut commander la refondation à laquelle le PS est condamné à moins qu'il ne pousse le masochisme à remettre cet exercice aux calendes grecques.

Chose certaine, et même s'ils s'en défendent, les Royal, Strauss-Kahn et Fabius ont un point commun: déloger Hollande dans les semaines suivant la déconfiture annoncée de dimanche prochain. Il est vrai qu'après lecture du bilan «hollandais», on observe que l'homme est abonné aux échecs. Il a perdu toutes les élections sauf une: les régionales. Cela étant, il faut espérer que ce parti se réformera en profondeur et qu'il évitera une autre mainmise des éléphants, les Fabius, Lang et compagnie.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Gardien de la Constitution ?

Un premier ministre fédéral a l'obligation de défendre la Constitution. Mais Stephen Harper ne fait pas cela en voulant limiter, par des lois ordinaires, la durée de mandat d'un sénateur et en faisant de celui-ci un politicien élu. Ce qui va carrément à l'encontre de la Constitution et qui nécessiterait donc, pour ce faire, un amendement à celle-ci.

Le respect de la règle de droit, en particulier la règle la plus importante d'un pays, est un grand principe démocratique que tout premier ministre doit absolument protéger. Ainsi Stephen Harper se sentira plus à l'aise, lorsqu'il aura une autre leçon de démocratie à donner à Vladimir Poutine... Le premier ministre semble vouloir se donner un peu de vernis au plan international, mais ici son jupon dépasse: il demeure à bien des égards un petit politicien partisan de l'Ouest, opposé aux lois et juges de l'Est. Ce n'est pas ainsi qu'il deviendra un grand premier ministre, voire un chef d'État.

Michel Lebel
Entrelacs, le 11 juin 2007

Les conservateurs et la nausée

Les conservateurs me donnent la nausée, ces Bédiens qui adorent le dieu argent, qui ne voient rien, ne comprennent rien, dirigent pour les plus riches, et méprisent les autres.

Je suis jeune, et il me reste de longues années à vivre et je veux les vivre dans un monde sain, vivable, où l'économie n'est pas basée sur les profits d'une poignée d'égoïstes, une économie qui ne nous pollue pas la vie.

Le Canada doit prendre les mesures pour atteindre Kyoto. Peu importe ce qu'il en coûtera. Ce pays a les moyens d'être visionnaire. Et il en a aussi le devoir. Le gouvernement doit donner l'exemple et les citoyens, le suivre. Mon impuissance me fait rager et c'est pourquoi ces lignes sont pleines de hargne. Je fais ma part, et je n'en attends pas moins du gouvernement qui dirige ce pays. Et savez-vous quoi? Ce gouvernement-ci s'en fout complètement, et ça, ça me donne la nausée...

David Lapointe
Le 30 mai 2007

Des causes plus légitimes que d'autres ?

Tout le monde hurle à la discrimination à la suite du récent refus d'un établissement gai de servir une jeune femme en raison de son sexe. Cet établissement alléguera des raisons d'offre différenciée ou de maintien d'un climat sympathique à l'affirmation d'une minorité opprimée.

J'aimerais cependant établir un parallèle. Voilà des lustres que je me demande comment, dans une société qui a aboli la discrimination depuis les tavernes de quartier jusque dans les sous-marins militaires, on peut voir foisonner des clubs de gym exclusivement féminins qui refusent, avec des arguments identiques et donc tout aussi fallacieux, de servir des hommes en raison de leur sexe. Personne alors ne s'énerve le pompon, notez bien.

Il y aurait ainsi des causes plus légitimes que d'autres, une «minorité» plus légitime qu'une autre, ou peut-être même un sexe plus légitime qu'un autre? Allez savoir!
Dominique Dupire
Outremont, le 5 juin 2007

Le «spin» rouge et bleu

Jeudi dernier, à lire plusieurs analystes politiques, le Québec était en crise. Les péquistes passaient la semaine à alterner entre «on veut négocier» et «on ne négocie plus» afin de faire la manchette tous les jours. Les médias ont embarqué dans le jeu et ont orchestré ce fabuleux psychodrame. On a vu les artistes du «spin», libéraux et péquistes, à l'œuvre cette semaine. Ils étaient beaux à voir, se passant le flambeau pour taper sur le clou des méchants adéquistes qui ne voulaient rien faire pour régler la crise. Crise? Aïe bien entendu? Faites-moi donc rire. Démonstration molle de courage libéral et bluff péquiste à peine dissimulé.

Quelle est la seule erreur de Dumont là-dessus? Il n'a pas cru au bluff péquiste et n'a pas joué la comédie. Résultat: la prochaine fois, il va sûrement jouer le jeu et nous aurons droit à un autre politicien qui se préoccupe plus de l'image que du concret. Et ça, c'est la population qui en sera responsable en

accordant trop d'importance aux «spinneux» rouges et bleus. Ils vous entubent et vous aimez ça. Les Québécois suis-ils masochistes?
Ian Sénéchal
Charny, le 5 juin 2007

Haro sur le corporatisme

J'ai été syndiqué et syndicaliste pendant presque 40 ans. Je pense que les syndicats ont été essentiels pour une foule de raisons. Même si cela est discuté et discutable, je me rappelle avec ravissement les événements de 1972, lorsqu'il y a eu un front commun. A ce moment-là, les syndicats démontraient une vision du monde et de la société. Cette vision ne faisait pas l'unanimité, mais il est clair que les syndicats, à cette époque, pouvaient difficilement être accusés de sombrer dans le petit corporatisme mesquin ou dans l'égoïsme irresponsable.

Les «unions» demandaient que tous les employés de l'État gagnent au moins cent dollars par semaine et les demandes étaient telles que les syndicats revendiquaient de plus généreuses hausses de salaire pour les plus défavorisés que pour les mieux nantis.

Aujourd'hui, les syndicats, comme celui des cols bleus ou comme celui du personnel d'entretien des autobus et du métro, donnent l'impression de n'avoir aucune vision et d'aller à la guerre un par un, de manière corporatiste, fanfaronne et agressive, sans se soucier de mieux communiquer avec la population dont ils ne cessent de demander l'appui.

Si je prends le cas des cols bleus, je suis certain qu'ils n'ont pas totalement tort en ce qui concerne le contenu de leurs revendications. Mais, avec leur profonde culture de la fanfaronnade, ils oublient que la manière conditionne la matière. Ils oublient que le contenant modifie le contenu. En somme, les syndicats n'ont pas d'allure (pas de manières) et semblent sombrer dans un corporatisme qui ne peut que devenir suicidaire et absurde.

Et pourtant, quoi de plus absurde que la quantité affolante d'élus de toutes sortes dans la Ville de Montréal. Quand la Ville négocie avec ses employés, j'espère qu'elle est un peu mal à l'aise de dénoncer le corporatisme des autres sans bien discerner la bêtise des uns.

Jean-Serge Baribeau
Montréal, le 4 juin 2007

LIBRE OPINION

Le G8 a failli à la tâche

MICHEL GOURD
L'Ascension-de-Patapédia

La semaine dernière à Heiligendamm, les plus puissantes nations de la planète ont donné un bien piètre spectacle d'eux-mêmes. Le monde retiendra de cette rencontre exactement l'inverse de ce que voulaient montrer ses organisateurs. Lorsque le Sud-Africain Kumi Naidoo, à la tête du *Global Call to Action against Poverty* qui mène campagne contre la pauvreté, affirme qu'il est étonnamment immoral que des pays riches fassent des promesses, déjà modestes, et ne les tiennent pas, vous pouvez en déduire que vos objectifs de communication n'ont pas été atteints!

Officiellement, le G8, dont la première réunion a eu lieu à Rambouillet en 1975, est une instance de concertation faisant la promotion d'une bonne entente entre les chefs d'État les plus puissants du monde. Officieusement, chaque rencontre est une immense opération de relations publiques. Lors de la rencontre qui s'est terminée vendredi à Heiligendamm, les pays du G8 n'ont pas répondu aux attentes qu'ils avaient suscitées. Pour un événement médiatique visant entre autres choses à légitimer les puissances en faisant partie, l'échec est impardonnable.

Les raisons des maigres résultats de cette rencontre sont faciles à trouver. Le G8 ne s'est pas sérieusement engagé tant sur l'aide à l'Afrique que sur le protocole de Kyoto. Pourtant, de l'aveu même d'Angela Merkel, le G8 a de grandes responsabilités en Afrique. Les pays les plus riches de la planète avaient promis de doubler leur aide à 50 milliards par an à partir de 2010, dont 25 milliards pour l'Afrique noire. Il n'a pourtant été promis aucun argent neuf, tous les sommes défrayant la manchette étant déjà engagées avant la rencontre.

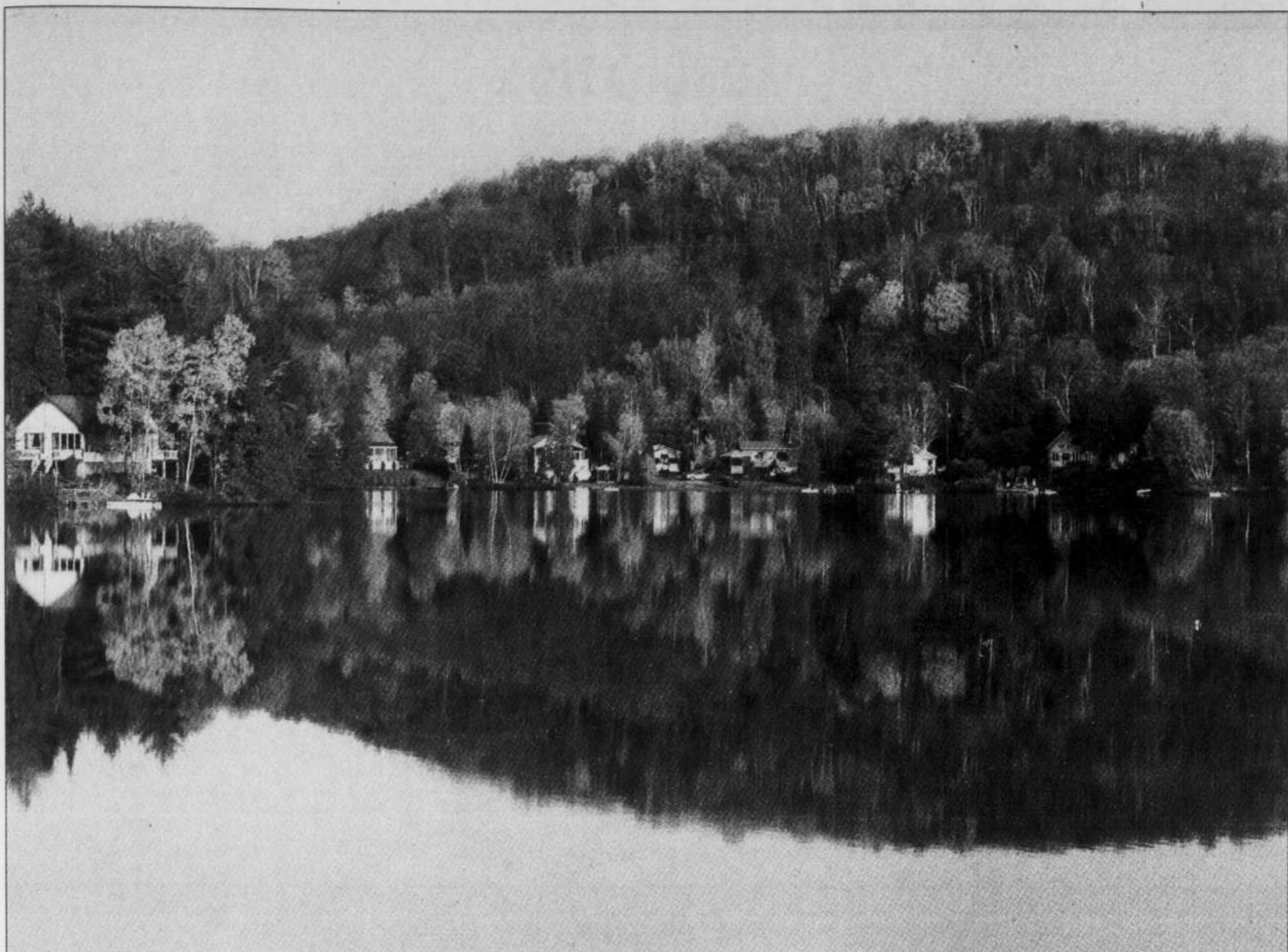
Le G8 a donc lamentablement échoué à résoudre le problème structurel de l'endettement de l'Afrique. Les pays africains doivent aujourd'hui un montant de 215 milliards \$US. Il en résulte que sans l'aide financière des pays industrialisés, le continent noir n'aurait aucune chance de mettre en œuvre «les objectifs du millénaire» fixés par l'ONU. Ils devaient, en prenant l'année 1990 comme référence, pouvoir réduire de moitié l'extrême pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2015.

Côté environnement, c'est encore pire. L'opinion mondiale crie depuis des mois son désarroi

devant les fluctuations climatiques qui augmentent inexorablement. Les jours de records de température, sont en constante augmentation. Juste avant la rencontre, les maires des 46 cités les plus importantes et les plus polluées du monde avaient appelé à des actions concrètes. Les États-Unis ont pourtant réussi à renvoyer à des négociations ultérieures tout engagement précis. Les ONG qui demandaient aux pays du G8 de s'engager à ne pas dépasser le seuil de réchauffement de 2°C expriment publiquement leur déception. Pour Greenpeace, il s'agit d'une occasion historique ratée. Les faibles résultats obtenus à Heiligendamm consacrent la faillite des relations publiques du G8.

Cette situation est grave. Les pays riches évaluent mal le nouveau rapport de force qui s'établit avec les économies émergentes. La Chine entre en Afrique par la porte avant. Elle s'en fait alliée et défenderesse. La dépendance de ces pays à l'Occident diminue. Si leurs pouvoirs politiques ne s'équilibrent pas avec leur nouveau positionnement stratégique, la rupture risque d'être brutale. Malgré les affirmations des politiciens, cette énorme entreprise de relation publique a été un échec retentissant. Le G8 a failli à sa tâche.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le plan d'action contre les algues bleues

Les limites de l'approche classique

NICOLAS MILOT

Étudiant au doctorat à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

Le gouvernement du Québec a dévoilé [la semaine dernière] son plan d'action pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans les lacs et rivières de la province. Si ce dernier a été critiqué par différents intervenants du milieu environnemental et associatif, il importe de poser un regard plus large sur les éléments avancés afin de les confronter à la question suivante: si le gouvernement du Québec ne peut prendre en charge chaque cas spécifique de cyanobactéries, que doit-il et que peut-il faire?

Le problème des algues bleues n'est plus isolé. Soixante-dix lacs québécois ont été touchés en 2006, et ce, dans plusieurs régions du Québec. Si chaque cas ne peut individuellement être pris en charge par l'État, la situation est telle que Québec se voit néanmoins contraint d'agir globalement sur un problème d'abord et avant tout local. En effet, les causes possibles sont multiples (ruissellement urbain, ruissellement agricole, fosses septiques...), mais rendent ardue l'application d'un plan provincial alors que la cause est différente pour chaque cas. Voilà entre autres choses pourquoi le plan actuel mise sur l'expertise du MDDEP, la sensibilisation des riverains et l'aide aux municipalités prises avec d'éventuels problèmes de traitement. Ces éléments le rendent intéressants sur le plan de la réaction au problème, mais il reste très discuté en matière de prévention.

Les limites de la gestion environnementale classique

Lors du lancement du plan, le premier ministre Jean Charest illustrait la limite du pouvoir de réglementation de l'État: «Si un citoyen qui achète un savon à l'épicerie [...] ne prend pas la peine de lire ce qu'il y a sur la boîte pour savoir si oui ou non il y a des phosphates, ben là je ne peux pas légiférer jusqu'à une décision individuelle.» De plus, on insistait sur l'importance de laisser les individus démontrer jusqu'où ils pouvaient agir avant de réglementer de manière plus coercitive.

D'un autre côté, à l'émission *C'est bien meilleur le matin* du 5 juin, la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, a répondu «oui» à la question de l'animateur René Homier-Roy: «Est-ce que la seule façon qui va faire réagir les gens, c'est de se rendre compte que dans leur lac, il y en a [des cyanobactéries] et que là ils vont freaker et vouloir faire tout ce qu'il faut pour empêcher l'algue de se répandre?»

Ces commentaires illustrent bien les limites de l'approche actuelle. Alors que l'on affirme d'un côté que l'on doit d'abord miser sur une approche volontaire pour laisser les riverains modifier leurs comportements avant de légiférer, la ministre de l'Environnement admet clairement qu'il faudrait une série de petits «Walkerton» pour mener à de réels changements.

Les problèmes sont connus, le comportement des riverains de mieux en mieux compris, mais la ministre nous témoigne de l'incapacité d'agir de manière préventive. Implicitement, cela nous indique aussi que les riverains attendraient une intervention classique de l'État, qui ne viendra manifestement qu'à la suite d'une catastrophe. Ensuite, si le problème des algues bleues est récent dans le paysage médiatique, il n'a rien de nouveau et plusieurs groupes environnementaux et citoyens savent d'expérience que la sensibilisation ne peut seule répondre à l'ampleur de la situation.

Charles-Antoine Drolet, vice-président de Nature-Québec témoignait en ce sens «des limites des approches incitatives». Nous vivons un problème de contrôle des pollutions et devant la limite de la sensibilisation, la réglementation est un outil d'intervention qui doit être considéré. Or, que ce soit par manque de moyens ou par impertinence politique, le discours du gouvernement nous témoigne du faible désir d'utiliser cette voie.

Renforcer les éléments de gouvernance locale de l'eau

La reconnaissance politique du problème des cyanobactéries semble acquise. Par contre, les éléments de mise en œuvre de gestes visant à réduire en nombre et en importance les épisodes de prolifération se construisent difficilement au niveau provincial. M. Charest et Mme Beauchamp ont tout deux souligné l'importance des administrations municipales dans le présent cas.

La reconnaissance par le gouvernement de la compétence des autorités locales pour gérer les divers cas est positive. Cependant, elle doit être nuancée. Un: le plan ne leur accorde des moyens financiers substantiels que dans son volet «santé publique» où dix millions seraient disponibles pour les municipalités menacées dans leur approvisionnement d'eau potable. Cela est un geste nécessaire, mais purement réactif.

Deux: le plan ne leur accorde aucun moyen pour faciliter l'adoption de politique d'aménagement cohérente avec la problématique des cyanobactéries. Comme les municipalités doivent composer avec des budgets souvent faibles pour réaliser leurs tâches, elles hésitent — ou se refusent — à réduire le développement domiciliaire et touristique sur les terrains en rive qui ont une valeur foncière importante.

Devant ces différentes incapacités à agir de manière préventive, il est pertinent de se demander si les divers organismes de gouvernance locale de l'eau, entre autres les organismes de bassin versant, ne pourraient pas apporter une partie de la solution au problème que nous vivons. Certes, ceux-ci ne sont pas LA solution. Nous aurons toujours besoin de réglementation, de sensibilisation et de volontariat. Cependant, le cas des cyanobactéries illustre bien l'importance que pourrait avoir ce genre d'organisation dans la gestion de l'eau au Québec. Car il s'agit d'abord et avant tout d'un enjeu local où la définition d'une vision concertée de l'utilisation des plans d'eau et la conciliation entre les usages des lacs et de l'environnement sont incontournables.

Depuis l'événement tragique de Walkerton en 2000, le rôle des «Conservation authorities» ontariennes — l'équivalent de nos organismes de bassin versant — s'est vu considérablement renforcé. Par exemple, on y a affirmé l'importance d'impliquer les usagers de l'eau dans le débat politique de la gouvernance locale de l'eau et non uniquement dans l'effort de sensibilisation.

Globalement, la question centrale était davantage celle de la clarification des rôles des gouvernements fédéral et provincial, des administrations municipales, des organismes de gouvernance et des autres organisations liées à la gestion de l'eau. Les épisodes de cyanobactéries que nous vivons, jusqu'ici moins dramatiques que la tragédie de Walkerton, sont une occasion concrète de réaliser cette réflexion.

Les coopératives de santé

Une manière d'augmenter les revenus des médecins?

JACQUES FOURNIER

Organisateur communautaire dans le réseau de la santé et des services sociaux

L'article de Marie-Joëlle Brassard paru dans *Le Devoir* du 8 juin sur les coopératives de santé apporte un éclairage intéressant sur le projet porté par ces coopératives. Il est exact de dire que les coopératives de santé ne s'inscrivent pas dans une perspective de privatisation, car ce terme renvoie à l'entreprise privée. Les coopératives logent à l'enseigne de l'économie sociale, un secteur qui se situe en quelque sorte entre les créatures de l'État et les entreprises privées.

Cependant, il faut s'interroger dès maintenant sur les garanties réelles de maintien de la gratuité des services médicaux offerts par les coopératives.

Dans plusieurs cas, des coopératives de santé ont été bel et bien mises sur pied à l'initiative de citoyens du milieu, désireux de s'assurer de la présence de services médicaux sur leur territoire. On pense entre autres au projet de coopérative situé sur le territoire du CSSS du Lac-Témiscamingue. La part sociale ne sera que de 10 \$ et les services médicaux y seront gratuits et accessibles aux non-membres. C'est l'orientation à privilégier, d'autant plus que la Loi canadienne de la santé interdit de facturer l'obtention de services médicaux.

Là où cela devient inquiétant, c'est quand on apprend que dans une ville de la Mauricie, par exemple, une coopérative de santé a été mise sur pied à l'initiative de médecins, propriétaires d'une clinique privée, qui ont voulu transformer leur clinique en coopérative, essentiellement pour améliorer leurs revenus.

Dans la rémunération des médecins à l'acte, la RAMQ calcule qu'environ 30 % du paiement compense la location d'un bureau, l'embauche d'un secrétaire, le paiement du téléphone, etc. En faisant payer ces frais par la coopérative, les médecins améliorent de façon importante leurs revenus. On sait que les médecins, tant les omnipraticiens que les spécialistes, sont insatisfaits du résultat de leurs négociations salariales avec le gouvernement.

Médecine à deux vitesses

Dans le cas de cette coopérative, on exige non seulement une part sociale, ce qui est normal, mais une cotisation annuelle. Les médecins de cette coopérative se proposent de limiter à la période de l'après-midi les consultations pour les personnes qui n'ont pas payé la cotisation annuelle, donc qui ne sont pas membres. Les membres par contre auraient le droit de consulter tant le matin que l'après-midi. N'est-ce pas ce que l'on appelle une médecine à deux vitesses?

Des études scientifiques ont démontré que lorsque les citoyens devaient payer un ticket modérateur pour les services médicaux, les plus démunis s'en privaient, tant pour eux que pour leurs enfants, et se retrouvaient alors à l'hôpital (gratuit) pour des pathologies qui n'avaient pas été traitées à temps.

Les pratiques du type de la coopérative de cette ville de la Mauricie sont-elles répandues? Une coopérative qui n'est pas créée à l'initiative du milieu mais plutôt pour augmenter la rémunération de personnes déjà bien nanties est-elle une vraie coopérative? Ce serait désolant de constater que la mise en place des coopératives de santé aurait servi essentiellement aux médecins, pour qu'ils obtiennent indirectement ce qu'ils n'ont pas obtenu directement lors de leurs négociations salariales avec le gouvernement.

Il est par contre plus rassurant de lire, dans un dossier de la revue *L'Action nationale* d'avril 2007, les propos du président de la Coopérative d'Aylmer, Guy Benoit, à ce sujet: «Il est évident que la possibilité de revenus supérieurs dans un milieu donné a un pouvoir d'attraction pour certains médecins. A notre avis, ces sommes supplémentaires accordées au médecin s'il y a lieu doivent être dégelées à partir des revenus de la coopérative et non par des cotisations supplémentaires demandées aux membres.»

Il faut saluer l'initiative et la débrouillardise des citoyens qui se regroupent pour améliorer l'accès aux services médicaux dans leur milieu. Il est souhaitable de faire en sorte, collectivement, de rendre les conditions de pratiques plus agréables et plus fonctionnelles pour les médecins (moins de gestion à faire, etc.). Mais nous devons aussi travailler à rendre les conditions de pratique plus agréables et plus fonctionnelles pour tous les corps d'emploi du milieu de la santé et des services sociaux.

L'objectif de l'accessibilité aux services médicaux peut être recherché tout en étant vigilants concernant le maintien de la gratuité des services, un acquis social important des quarante dernières années.

Il faudrait également se poser la question: pourquoi l'ADQ et le Parti vert sont-ils les seuls à favoriser ouvertement les coopératives de santé? Dans le cas du Parti vert, le moins que l'on puisse dire, c'est que la cohérence de ses orientations n'est pas toujours évidente. Du côté de l'ADQ, ses orientations de droite sont bien connues. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, lors du débat télévisé des chefs de la dernière campagne électorale, a fait l'éloge des coopératives de santé, a dénoncé l'«ingérence» d'Ottawa qui nous impose la Loi canadienne de la santé et a mis en avant la spécificité québécoise. Le caractère distinct du Québec, pour M. Dumont, tiendrait-il dans le fait de faire payer les citoyens pour leurs services médicaux? Voilà un allié dont les vraies coopératives de santé pourraient se passer.

Mort de l'écrivain Suzanne Robert

De la fureur à l'harmonie

Deux ans. C'est le temps qu'aura mis la maladie pour enserrer de ses doigts fourchus notre amie Suzanne Robert et réduire à néant une vie d'écrivain marquée, ces dernières années, par «la tentation de l'ermite» (n° 226, août 1996).

Quoi? Se pouvait-il que cette femme formée par l'anthropologie et les sciences exactes et qui, lorsqu'on lui en donnait l'occasion, disait d'une voix posée des choses pleines de sens lors des réunions du comité de rédaction de *Liberté*; que cette femme, attentive dans l'amitié et qui éclatait régulièrement d'un rire joyeux, fût aussi capable d'une telle détestation de l'humanité pillieuse, inconsciente, sûre de sa supériorité dans l'échelle du vivant?

«Je vais sans cesse d'une misanthropie agressive à

un humanisme larmoyant», écrivait-elle, «et je n'arrive pas à ajuster et à apaiser mes sentiments à l'égard de cette espèce méprisable et méprisante, prétentieuse et immodeste. Je fais le vœu qu'elle disparaisse et qu'elle laisse la place à une autre, mieux adaptée.»

C'était bien la même Suzanne: dans la fureur plus ou moins contenue comme dans la paix et l'harmonie trouvées au milieu des bois. «Sur l'île oblongue, dans le brouillard du commencement du jour, le cri brisé d'un geai bleu déchire le silence. C'est l'oiseau que je préfère et sa voix tragique me transperce de part en part. Il me semble que sous l'humus le rocher rouge a frémi, et moi en même temps que lui. Mouvements subtils de la Terre» — que nous épousons aujourd'hui, tout à notre chagrin.

Quatre œuvres de fiction: *La Dame morte* (éd. du Jour, 1973), *Les Trois Sœurs de personne* (les Quinze, 1980), *Vulpera* (les Quinze, 1983), *L'Autre,*

l'une (avec Diane-Monique Daviau, éd. du Roseau, 1987). Des nouvelles dans diverses anthologies. Des chroniques littéraires à la radio de Radio-Canada. La direction de la collection «Fictions» aux éditions de l'Hexagone dans les années 1980. Près de deux décennies (entre 1985 et 1999) au comité de rédaction de *Liberté* où, au milieu de ces intellectuels et de ces écrivains parfois si légers, elle hésitait entre l'agacement et les joies de la camaraderie, car la revue *Liberté* pouvait aussi être un ermitage tout à fait agréable. Cependant la vie en retrait des derniers temps lui plaisait. Elle n'avait accumulé que 59 petites années quand la maladie y mit fin. Injuste maladie. Au moins savons-nous maintenant vers quoi diriger notre fureur.

Ce texte est signé par quelques anciens de *Liberté* qui ne l'oublieront pas: François Bilodeau, François Hébert, Jean-Pierre Issenhuth, Marie-Andrée Lamontagne, René Lapierre, François Ricard et Yvon Rivard.



Suzanne Robert

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folle-Bolvin, Vincent Cauchy (communis internet) Laurence Clavel (pupitre), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Broux Soucy (Santé), Pauline Gavel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précorat (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumas (interview), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), À l'information culturelle: Michel Béhar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma) Isabelle Paré (culture), À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; À l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); À l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Annelise Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (communis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zuida; INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MÉTRO

SUITE DE LA PAGE 1

élargies d'accessibilité.

Les travaux débuteront cet automne. Le coût du chantier est évalué à environ 10 millions de dollars par station, soit une cinquantaine de millions au total.

La STM accuse d'importants retards du point de vue de l'accessibilité de son système ferré par rapport aux autres réseaux du monde. Des organismes représentant des personnes à mobilité réduite réclament des changements depuis un quart de siècle.

Montréal sera l'hôte de la 11^e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite, COMOTRED 2007, du 18 au 22 juin prochains. Plusieurs ateliers porteront sur le financement et la mise en œuvre de programmes adaptés dans différents pays du monde.

La STM va également transformer près de 275 de ses 423 voitures de type MR-73 pour en faciliter l'usage. Des marchepieds, des rampes et des espaces réservés aideront au transport des fauteuils roulants, des poussettes ou des vélos.

Car ces modifications ne profitent pas seulement aux personnes handicapées. Les améliorations facilitent la vie à d'innombrables voyageurs. Un cinquième de la population du Québec aura plus de 65 ans en 2020.

«Il y a 40 ans, les normes de construction ne demandaient pas au réseau de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite», explique Marianne Rouette, du service des Affaires publiques de la STM. «Nos voitures comme nos stations n'ont pas été conçues dans ce sens, et nous avons donc commencé à apporter les correctifs nécessaires. Par contre, nous avons travaillé autrement en construisant les trois nouvelles stations de Laval. Les voitures qui seront livrées dans les prochaines années respecteront aussi entièrement les nouvelles normes.»

Refonte de politique

La STM a aussi entrepris la refonte de sa Politique d'accessibilité, datant de 1991. Un groupe-conseil y travaille depuis un an environ. La «vieille» politique avait notamment encouragé l'achat d'autobus à plancher surbaissé et la gratuité des accompagnateurs des clients du Transport adapté.

Ce service permet aux personnes en fauteuil roulant d'être transportées de porte à porte. Le service a connu une hausse de 40 % des déplacements depuis 2003. Les téléphonistes du centre de répartition ont traité près de 300 000 demandes en 2006.

Après les transformations majeures, en 2010, près de 12 % du réseau souterrain montréalais sera muni d'ascenseurs. Cinq ou six autres stations pourraient ensuite être transformées d'ici 2013. Le métro de Montréal, inauguré en 1966, compte maintenant 68 stations réparties sur quatre lignes.

«L'accessibilité des nouvelles stations et la transformation de cinq autres constituent une très bonne nouvelle», juge Marie Turcotte, adjointe à la direction d'Ex Aequo, un organisme montréalais faisant la promotion et la défense des personnes ayant une déficience motrice. Mme Turcotte siège aussi au conseil d'administration de la STM. «Nous sommes en retard à Montréal et au Québec, et il est donc réconfortant de voir le dossier évoluer positivement.»

L'Office de personnes handicapées du Québec (OPHQ) demandait au ministère des Transports, dès le début des années 1980, de fixer des normes pour tous les transports en commun réguliers. Un Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal a vu le jour en 2002. Son rapport recommandait d'adopter un ambitieux plan pour l'accessibilité universelle du système. «Corriger une construction existante coûte beaucoup plus cher que bien construire», note Mme Turcotte.

À l'étranger

Une Revue des expériences étrangères, réalisée en 2001 par la firme Société Logique, a démontré qu'une moitié des quelque 30 réseaux de métro du monde étudiés s'avéraient entièrement accessibles en fauteuil roulant. À l'époque, seuls quatre réseaux, dont celui de la STM, demeuraient complètement fermés aux fauteuils.

«Cette étude démontre de façon non équivoque que la tendance mondiale s'oriente vers l'accessibilité universelle des réseaux de métro», dit le dernier paragraphe de l'enquête. De plus, la majorité des sociétés de transport [...] indiquent qu'elles ont des projets pour rendre accessibles une partie ou l'ensemble des stations de leur réseau.»

Le système de Toronto compte treize stations souterraines facilitant la mobilité, dont neuf équipées d'ascenseurs après leur construction. En Europe, un complexe chantier réglementaire exige la mise aux normes d'ici 2015 de tous les réseaux de transport. En France, les métros récents de Lille, Rennes et Toulouse sont pleinement accessibles. Celui de Lyon achève sa transformation positive. Paris et Marseille poursuivent leurs travaux. Dans la capitale française, 41 des quelque 321 stations du Métropolitain et du Réseau express régional (RER) ont des ascenseurs, des monte-charge et des passages élargis aux barrières de péage.

Au Canada, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne interdit toute discrimination fondée sur un handicap. Elle précise même que l'on ne peut empêcher, par discrimination, une personne d'avoir accès aux moyens de transport (article 15).

En mars, la Cour suprême du Canada a maintenu une décision des autorités fédérales forçant Via Rail à rendre certains de ses trains plus accessibles aux fauteuils roulants. La décision pourrait avoir des conséquences sur les transporteurs aériens du pays.

Le Rapport du Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal suggérait en fait de modifier six stations, les cinq retenues et celle de Longueuil. Le texte proposait de réaliser les travaux d'ici 2006, avec un budget de 20 millions de dollars. Il recommandait aussi d'augmenter le rythme de «réinstallation» à quatre stations par année, pour une dépense de 12,5 millions de 2002 pour les quinze prochaines années, afin d'équiper tout le réseau.

Ces souhaits, comme ces budgets, ne seront visiblement pas respectés. Au mieux, en 2010, Montréal aura huit stations accessibles au lieu des 25 souhaitées par le rapport.

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

hier, alors qu'il se trouvait à Toronto pour faire connaître son mécontentement. M. MacDonald invite aussi le Sénat, à majorité libérale, à retarder l'adoption du budget fédéral lorsque celui-ci y aboutira.

Lettre assassine

Pour Rodney MacDonald, la goutte qui a fait déborder le vase a été une lettre au ton incendiaire signée par le ministre des Finances, Jim Flaherty, et publiée samedi dans les quotidiens dans sa province. Dans cette lettre, le ministre a promis que son gouvernement «ne signera pas d'entente à la pièce pour gagner quelques votes de plus». M. Flaherty y qualifiait aussi de «mythe urbain» l'idée que la Nouvelle-Écosse a perdu au change avec la nouvelle formule.

La lettre a choqué bien des gens en Nouvelle-Écosse, y compris le député conservateur Gerald Keddy. Lui qui avait voté pour le budget de son gouvernement mardi soir (alors que son collègue Bill Casey s'isolait en votant contre) a décidé de réévaluer la situation hier. «Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce», a-t-il déclaré à la Presse canadienne. Au moment de mettre sous presse hier soir, il soupesait ses options au terme d'une rencontre avec son chef.

L'entourage de M. Harper avait aussi déployé ses armes de persuasion massive pour convaincre Bill Casey de ne pas voter contre le budget, en vain. Ces déchirements font mal au Parti conservateur.

C'est en effet le second allié provincial que perd Stephen Harper dans les Maritimes. Déjà, le bouillant premier ministre conservateur de Terre-Neuve, Danny Williams, a invité ses concitoyens à voter pour «n'importe qui sauf les conservateurs» à la prochaine élection fédérale.

PÉRÉQUATION

En outre, les provinces maritimes offraient à Stephen Harper un potentiel de croissance électorale, son parti n'y détenant que huit circonscriptions sur 32. En Saskatchewan, où le premier ministre néo-démocrate Lorne Calvert se dit aussi insatisfait, le PC détient 12 des 14 sièges disponibles.

Il a été impossible de savoir dans la journée à quel tribunal s'adresserait Ottawa dans un cas comme celui-là, ni même le fondement juridique d'une telle action. Il faut dire que le premier ministre Harper estime que les critiques des provinces n'ont pas d'assise factuelle. «C'est une position politique, une position de négociation peut-être», a-t-il déclaré en français. Son opposant de Nouvelle-Écosse lui a donné raison, affirmant qu'il n'irait pas devant un tribunal autre que celui du peuple. «J'interprète ceci [le défi d'Ottawa] comme un refus de leur part de voir cette question débattue devant le tribunal de l'opinion publique», a dit M. MacDonald.

Déclaration de guerre fédérale-provinciale

À la Chambre des communes hier après-midi, l'opposition libérale et néo-démocrate était au bord de l'hystérie, condamnant les propos de Stephen Harper. «Nous avons un premier ministre en guerre contre les provinces, en guerre contre la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Saskatchewan», a lancé le leader adjoint Michael Ignatieff. Ce n'est pas une façon de diriger un pays. Un premier ministre devrait tenir des rencontres avec ses homologues provinciaux, pas les menacer de poursuites judiciaires.»

Le chef du NP, Jack Layton, a critiqué la «tactique d'intimidation» qui ne contribuera pas à «renforcer le pays».

Gilles Duceppe, qui, sur le fond, voit dans la nou-

velle formule de péréquation une amélioration par rapport à l'ancienne, estime toutefois que M. Harper s'y prend bien mal pour convaincre ses détracteurs. «C'est pas la façon la plus habile de faire, c'est le moins qu'on puisse dire.»

Le nœud du conflit remonte au mandat libéral de Paul Martin. Le premier ministre avait signé avec les deux provinces maritimes un accord particulier leur permettant de conserver la totalité de leurs revenus pétroliers extracôtiers auparavant soustraits en partie par la formule de péréquation existante.

Avec le budget de Jim Flaherty, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse sont maintenant confrontées à un choix: ou bien elles conservent cette entente et la vieille formule de péréquation qui l'accompagne, ou alors elles adoptent la nouvelle formule, plus généreuse de 1,5 milliard de dollars, mais renoncent à l'accord. Le hic, c'est que cette nouvelle formule impose aussi un plafond aux versements que peuvent recevoir les provinces dites pauvres. En outre, les calculs de péréquation étant extrêmement compliqués, les provinces ont de la difficulté à prévoir ce qui sera plus avantageux pour elles à long terme. Certains analystes pensent que la perte pouvant être subie avec la nouvelle formule pourrait friser le milliard de dollars chacune pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Stephen Harper a balayé les critiques des trois provinces hier, estimant qu'elles obtiennent déjà un traitement de faveur. «Ironie du sort, ce sont les trois provinces qui ont obtenu la meilleure entente, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve continuant à profiter d'une entente spéciale qui n'est pas offerte aux autres provinces.»

Le Devoir

CACAO

Il peut être extrêmement dangereux d'essayer de jeter de la lumière sur le fonctionnement du commerce du cacao en Côte d'Ivoire

SUITE DE LA PAGE 1

Patrick Alley, au moment de rendre public le rapport de 72 pages intitulé: *Chocolat chaud: comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire*.

En 2006, la Côte d'Ivoire comptait pour environ 40 % de la production mondiale du cacao et près du quart de sa population travaillait dans cette industrie. Principale ressource économique du pays, avec des exportations totalisant 1,4 milliard par année, le commerce du cacao s'y est toujours fait dans un contexte de corruption et d'ingérence politique, remarque Global Witness, mais le conflit a insufflé à ces phénomènes un nouvel élan.

Officiellement, le gouvernement du président Laurent Gbagbo et les forces rebelles, appelées «Forces nouvelles» (FN), ont conclu un accord de paix en 2003, puis à nouveau en mars dernier, et forment ensemble un gouvernement d'union nationale. Mais sur le terrain, il n'y a rien qui ait tellement changé, rapporte Global Witness. Les deux camps se font désormais la guerre par milices interposées. Ces milices se sont fait remarquer par leurs graves violations des droits de la personne.

Cette guerre est en bonne partie financée par le commerce du cacao. Selon Global Witness, le gouvernement Gbagbo serait directement allé puiser 38,5 millions dans les bénéfices de l'industrie pour financer sa guerre. L'organisation censée représenter les principaux acteurs du secteur et où siègent des représentants des grandes entreprises occidentales, comme l'américaine Archer Daniels Midland et la française Bolloré, aurait aussi détourné 20 autres millions pour servir la même cause. Le cacao aurait ainsi permis au gouvernement de financer près du tiers (30 %) de ses dépenses militaires de septembre 2002 à décembre 2003.

Les forces rebelles ne seraient pas en reste. Contrôlant le nord du pays et 10 % de la production

nationale, elles lèvent leurs propres taxes sur le cacao qui leur rapporteraient annuellement au moins 30 millions.

Pourquoi arrêter?

Tout cet argent ne sert pas seulement à se payer des armes et des soldats. Il vient aussi enrichir les seigneurs de la guerre. «Il est essentiel de s'attarder sur les bénéfices que retire chaque partie de ce commerce pour bien comprendre pourquoi les principaux protagonistes ne se sont pas davantage engagés en faveur de la résolution de la crise politique au cours des quatre années et demie passées», dit le rapport.

Il peut être cependant extrêmement dangereux d'essayer de jeter de la lumière sur le fonctionnement du commerce du cacao en Côte d'Ivoire. Le gouvernement et les rebelles n'hésitent pas à recourir à la menace et aux attaques contre ceux qui se montrent trop curieux à leur goût. Le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer l'a appris à ses dépens. Spécialiste de la question, il a été enlevé par un escadron de la mort en avril 2004, et n'a jamais plus été revu depuis. Un juriste français qui enquêtait au nom des autorités européennes a aussi été enlevé.

Au temps de la guerre froide, ces conflits étaient habituellement financés par les superpuissances rivales. Comme cette source de financement est aujourd'hui presque tarie et que la guerre reste une affaire onéreuse, «les belligérants se sont tournés vers la richesse facilement accessible liée à l'exploitation des minéraux, du bois et d'autres ressources naturelles», note Global Witness qui est devenue, au fil des ans, une spécialiste de la question. Qui n'a pas entendu parler des «diamants de sang» en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria? Le commerce du bois précieux a aussi permis au chef de guerre Charles Taylor de s'acheter des fusils.

CEPEDA

condamnations, en Colombie mais également à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui siège à San José, au Costa Rica.

«Paramilitarisation de la société»

Ivan Cepeda croit que l'on assiste en Colombie à une «paramilitarisation de la société» malgré les initiatives (programme de démobilisation des paramilitaires, création d'une Commission nationale de réconciliation et de réparation, promulgation d'une Loi sur la justice et la paix) que le président Alvaro Uribe a prises dans le but de mettre fin à la violence politique depuis son accession au pouvoir en 2002.

Au cours de la dernière décennie, soutient M. Cepeda en entrevue, 130 militants des droits de l'homme ont été tués ou ont été victimes de «disparitions forcées», dont 40 % depuis l'arrivée au pouvoir d'Uribe.

«Nous exigeons que les défenseurs des droits de l'homme soient respectés et protégés, alors que le gouvernement préfère les décrire comme des terroristes, des alliés des terroristes ou encore comme des apatrides qui ternissent l'image du pays», dit M. Cepeda, qui dénonce une «persécution acharnée».

Ce dernier signale en outre que 70 syndicalistes ont été tués l'an dernier et 14 autres depuis le début de la présente année. En tout, entre 2002 et 2006, ce seraient plus de 3000 personnes qui auraient été liquidées par les forces paramilitaires.

M. Cepeda reconnaît que l'on n'assiste plus en Colombie à des massacres comme on en avait vu au cours des décennies précédentes, mais il soutient que les assassinats ciblés d'activistes et d'opposants se poursuivent.

Rappel à l'ordre

Dans son rapport, Global Witness recommande que le président Laurent Gbagbo et le gouvernement de coalition de la Côte d'Ivoire s'engagent à tout le moins à instaurer un degré plus élevé de transparence et de responsabilité dans l'industrie du cacao. Il n'est pas normal, dit l'organisation humanitaire, que ces gens s'approprient dans le secret, et par des voies détournées, une partie de la richesse tirée des ressources naturelles du pays. Les grandes institutions internationales, comme les Nations unies ou la Banque mondiale, devraient réclamer la mise en place d'un système d'audit indépendant.

Les grandes compagnies productrices et importatrices de cacao devraient, elles aussi, être rappelées à leur devoir, estime Global Witness. À l'heure actuelle, ces compagnies «continuent de mener leurs opérations commerciales sans sembler s'interroger sur la façon dont sont utilisés les taxes et prélèvements importants qu'elles versent au gouvernement», déplore l'organisme. De plus, le fait qu'elles soient prêtes, dans les zones contrôlées par les rebelles, à leur verser un tribut pour avoir le droit d'exploiter la ressource donne à ses rebelles une bonne raison de vouloir garder le contrôle de ces régions et de résister à la réunification du pays.

«L'industrie du chocolat devrait mettre un peu d'ordre dans ses affaires», a déclaré la semaine dernière Patrick Alley de Global Witness. «Les entreprises devraient examiner leur chaîne d'approvisionnement afin d'éviter d'acheter du cacao susceptible de contribuer au financement du conflit et de la corruption. Des dispositifs puissants devraient être mis en place pour garantir que le chocolat ne puisse plus jamais contribuer au conflit.»

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

sensibiliser les politiciens et l'opinion publique à la situation des droits de l'homme en Colombie, un pays avec lequel pourraient bientôt s'engager des négociations en vue d'un traité de libre-échange. Le Congrès américain refuse actuellement de ratifier un accord similaire en raison de révélations, faites depuis la fin de 2006, sur les liens qui ont longtemps uni de nombreux responsables politiques colombiens aux paramilitaires d'extrême droite. Dans la foulée de ce scandale «parapolitique», une trentaine de parlementaires colombiens font l'objet d'enquêtes judiciaires.

M. Cepeda est d'autant plus conscient des risques qu'il prend que son père, Manuel Cepeda Vargas, sénateur d'un parti de gauche, l'Union patriotique, a été assassiné en 1994 par ces mêmes paramilitaires avec la complicité de membres des forces armées régulières.

Dans la foulée, Ivan Cepeda avait créé une fondation dans le but de faire la lumière sur ce crime et sur les meurtres de plusieurs centaines d'autres politiciens de l'Union patriotique. Grâce aux patients efforts de la Fondation Manuel-Cepeda-Vargas, deux militaires de haut rang ont fini par être condamnés et emprisonnés en 1999. Mais les menaces qui s'en suivirent ont forcé à l'époque Ivan Cepeda à quitter son pays jusqu'en 2004.

En 2002, il a participé à la création d'une Association nationale des victimes de la violence d'État, une importante organisation qui a documenté des milliers de cas de violence commise par les forces armées pendant les décennies de guerre civile en Colombie, convainquant le pouvoir judiciaire de rouvrir plusieurs enquêtes et obtenant un certain nombre de

«Uribe parle d'une nouvelle génération de paramilitaires qui s'apparentent davantage à des bandes criminelles, mais nous avons des preuves qu'ils continuent le même travail de contrôle du territoire et d'élimination d'opposants, avec le soutien de l'État», affirme Ivan Cepeda.

À l'extrême gauche, la guérilla des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) n'a toujours pas désarmé. Tout comme l'extrême droite, elle se finance en bonne partie grâce au trafic de la coca et elle détient des dizaines d'otages, dont Ingrid Betancourt, comme monnaie d'échange. Ivan Cepeda voit dans ces enlèvements «une pratique inadmissible qui doit cesser immédiatement». Selon lui, il faut donner suite «le plus vite possible» aux «propositions humanitaires» visant à la libération de ces otages. Il se dit cependant sceptique quant aux chances de succès de la stratégie du gouvernement colombien, qui consiste à libérer de prison plusieurs membres des FARC dans l'espoir d'arriver à ce résultat. «Les FARC réclament toujours des négociations politiques dans une zone démilitarisée», rappelle-t-il.

Selon Ivan Cepeda, le problème des otages est le symptôme d'une «crise humanitaire» plus profonde. Quatre millions de Colombiens ont été déplacés par la violence politique et les confiscations de terres, dont 200 000 encore l'an dernier, selon les estimations faites par certaines ONG. Même le gouvernement colombien estime que le nombre de personnes déplacées se situe entre deux et trois millions.

Cela fait probablement de la Colombie le pays qui compte le plus de «réfugiés de l'intérieur», après le Soudan.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0838. Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007